



Bulletin Officiel

N°7375 Mardi 03 juin 2025

www.cmf.tn
30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTROLEUR

5

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR- COTUNACE

13

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH

14

ESSOUKNA

15

SIMPAR

16

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR- COTUNACE

17

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH

20

ESSOUKNA

23

SIMPAR

25

COMMUNIQUES DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

28

ASSURANCES MAGHREBIA

29

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES -ARTES

30

SOCIETE LAND'OR

31

AIR LIQUIDE TUNISIE

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- AMEN BANK SUBORDONNE 2025-1

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR- COTUNACE
- SOPROPHA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE LAND'OR

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2025

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BNA

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلامه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكلية التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّل لها تمثيل الشركة والتصرّف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّمة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدّت إلى وضعية هشّة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمّق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement »
sous la supervision d'un juge contrôleur**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur.**

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des

clients. Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

2025 – AC - 023

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »
- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.
- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 15/05/2014.
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité :** Tunisienne
- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhoja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions
- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%

Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

2025 - AC - 022

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE
Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 10 Juin 2025 à 10 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents
8. Nomination d'administrateurs
9. Renouvellement du mandat des administrateurs
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publications légales et autres.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH ».SA

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I 2035, la Charguia1– Tunis

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » SA** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025 à 10H00 à l'établissement de la société sis à la Z.I Zriba Hammam-Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2024 et du rapport de gestion du groupe ;
- 2- Lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024 de la société SAH et du rapport général du Groupe SAH et approbation des états financiers de SAH ainsi que les états financiers consolidés du Groupe SAH pour l'exercice 2024 ;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2024 et décision de distribution de dividendes ;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2024 ;
- 8- Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance ;
- 9- Approbation de la désignation d'un Administrateur indépendant ;
- 10- Ratification de l'élection d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 11- Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux compte venant à échéance ;
- 12- Pouvoirs pour formalités

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 24 جوان 2025 على الساعة العاشرة صباحا بمقر دار المؤسسة بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2024 وتقديم القوائم المالية المنفردة للسنة المعنية.
- (2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2024.
- (3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2024 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة به.
- (4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2024 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2024/12/31.
- (5) تبويب النتائج.
- (6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات والمختومة في 2024/12/31.
- (7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات، والمصادقة على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2024.
- (8) إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2024.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
- (10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة.
- (11) تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة.

بلاغ الشركات

دعوة لانعقاد الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 14 المقر الاجتماعي :

1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 20 جوان 2025 على الساعة الثالثة مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة - 1053 تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2024/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2024/12/31، والتقارير الخاص المتعلقة بالإتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2024 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2024.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2024.
- (6) تجديد مهام أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (7) تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.
- (8) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.
- (9) صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل والإعلان

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE**

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 10 Juin 2025.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2024 fait ressortir un bénéfice net de 4.300.935,730 dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

	En Dinar
Bénéfice de l'exercice 2024	4.300.935,730
Report à nouveau	789,733
Total	4.301.725,465
Réserve légale	-
Réserve facultative	2.991.000,000

Dividende à distribuer (4 % de la valeur nominale)	1.060.000,000
Réserve pour fonds social	250.000,000
Report à nouveau	725,465

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 4,000 dt, soit un total de 1.060.000,000 dt à servir à partir du 1er juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 6 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2024 en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine les désignations des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration, comme suit :

- Madame Saloua MEDFAI représentant de l'Etat Tunisien (Ministère des Finances) en remplacement de Monsieur Habib HOUIJ, jusqu'à la date de la présente assemblée ;
- Monsieur Moez LAJMI représentant de l'Etat Tunisien (Banque Centrale de Tunisie) en remplacement de Monsieur Ibrahim BINOUS, jusqu'à la date de la présente assemblée ;
- Monsieur Hasan HAMDAN représentant de la Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations "DHAMAN" en remplacement de Monsieur Abdullah Ahmed ALSABEEH, jusqu'à la date de la présente assemblée ;
- Monsieur Sofian GHATTASI représentant de la Banque Nationale Agricole "BNA" en remplacement de Monsieur Sami AKERMI, jusqu'à la date de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du Conseil d'Administration de la "Cotunace", pour un mandat de trois ans s'achevant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2027, comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Représentants des membres du Conseil d'Administration
Mme Nebgha DRISS (PDG)	: L'Etat Tunisien
L'Etat Tunisien (Ministère des Finances)	: Mme. Saloua MEDFAI
l'Etat Tunisien (Centre de Promotion des Exportation CEPEX)	: Mr. Mourad BEN HASSINE
l'Etat Tunisien (Banque Centrale de Tunisie)	: Mr. Moez LAJMI
Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations "DHAMAN"	: Mr. Hasan HAMDAN
	: Mr. Mohamed Fathi CHATTI

Sociétés Tunisienne de Banque (STB)	:	Mr. Sadok JLASSI
Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE)	:	Mr. Mourad EL AROUI
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	:	Mme. Olfa KRIMI
Banque Nationale Agricole (BNA)	:	Mr. Sofian GHATTASSI
"Atradius Participations Holding BV"	:	Mr. Antoine LEMONNIER
Assurance "COMAR	:	Mr. Hatem MANNAI

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH ».SA**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I 2035, la Charguia1– Tunis

La société d'Articles Hygiéniques SAH, publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 12 Juin 2025.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de SAH SA et du Groupe SAH destinés à la présente Assemblée, approuve lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports, général et spécial, tels que présentés par les Commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et du rapport général relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 et les approuve sans aucune réserve.

-Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 faisant apparaître un total bilan **728 335 938** dinars, un total capitaux propres avant résultat de **269 001 012** dinars, et un bénéfice net de **49 793 360** dinars,

-Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 du Groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **1 334 970 586** dinars, un total des capitaux propres part du Groupe de **353 488 673** dinars, et un bénéfice part du Groupe qui s'élève à **61 608 801** dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos au 31/12/2024 et après discussion et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2024 s'élevant à **49 793 360** dinars, comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2024	49 793 360
Résultats reportés au 31 Décembre 2024	172 867 563
Bénéfice distribuable	222 660 923
Réserves légales (5%)	0
Premier Reliquat	222 660 923
Prime d'émission distribuable	74 957
Deuxième Reliquat	222 735 880
Dividendes à distribuer	33 606 392
Résultats reportés	189 129 488

L'Assemblée générale fixe le dividende à 0,400 TND par action.

Le paiement des dividendes se fera le

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2024 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif, et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion relative à l'exercice clos au 31/12/2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration un montant brut de (.....) dinars par Administrateur, et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Comité Permanent d'Audit un montant brut de (.....) dinars, et ce, à titre de rémunération pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs, ci-après cités, vient à échéance lors de la présente Assemblée :

Administrateurs
Mr Adel GOUCHA
Mr Ahmed BADRELDINE
Mr Nayel VIDAL
Mr Achref MEZNI

En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 :

-

-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation de Mr en qualité d'Administrateur indépendant pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette désignation intervient à la suite d'un appel à candidatures, en tenant compte de l'avis du Conseil du Marché Financier. Trois candidats ont été retenus pour leur conformité aux critères de qualification, de compétence et d'expérience requis : Mr Mohamed BERRAIES, Mr Karim DRIRA et Mr Anis El FAHEM.

À l'issue du vote, Mra obtenu des voix, contre pour Mr et pour Mr.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie l'élection de Mr Mohamed Nidhal MOSBAHI en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, suite à son élection lors de l'Assemblée Générale

Élective du 09 mai 2025, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Suite à cette ratification la composition du Conseil se présente comme suit :

- Mr Mounir EL JAIEZ,
- Mme Jalila MEZNI,
- Mr Chokri MEZNI
- Société EQUITY CAPITAL,
- Mr Mohamed Amine BEN MALEK,
- Mr Slim OUALI
- Mr Mohamed Nidhal MOSBAHI

-.....

-.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux comptes, Société HAYET LABIDI représentée par Mme Hayet LABIDI, vient à échéance lors de la présente Assemblée.

En conséquence elle décide de pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

تنشر شركة السكنى مشروع القرارات المقترحة من قبل مجلس الادارة والتي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 24 جوان 2025.

القرار الأول: بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والاستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة المختومة في 2024/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد استماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقاً لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المحاسبية 2024 كما يلي:

(3.180.487,584)

- النتيجة الصافية 2024

(2.295.872,240)

- النتائج المؤجلة 2023

(5.476.359,824)

النتائج المؤجلة 2024

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الاطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2024، وبعد استماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للمجمع المختومة في 2024/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2024 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة = واحد وثمانون ألف و مائتان و خمسون دينارا (81.250د) خاما.
 - منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون دينارا (11.250د) خاما.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملا بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14/11/1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة الاتي ذكرهم:

- السيد كمال الصفاقي
 - الشركة العقارية و للمساهمات (3 مقاعد)
 - البنك الوطني الفلاحي (مقعدان)
 - الشركة العقارية و التهيئة
 - الشركة العامة للدراسات و مراقبة الأشغال
 - الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
 - السيد رؤوف صفر (عضو ممثل لصغار المساهمين)
- و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في تصرف السنة المحاسبية 2027.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل ايداع أو نشر كلما اقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

تنشر الشركة العقارية وللمساهمات مشروع القرارات التي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 20 جوان 2025 .

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2024.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج النتائج للسنة المحاسبية 2024، التي سجلت خسارة بمبلغ 3.480.889 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2024 والتي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصّلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 :	165.311	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2019 :	101.438	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2020 :	59.693	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2021 :	32.041	دينار
- استهلاكات مؤجلة لسنة 2022 :	65.568	دينار

- استهلاكات مؤجلة سنة 2023 : 105.175 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2024 : 118.022 دينار
- المجموع في 2024/12/31 : 647.248 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما وشاملا وبدون أي تحفظ بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2024 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: مائة وثمانية ألف دينار (108.000 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السادس:

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- الشركة العقارية وللتهيئة
- السيد فاضل بن عثمان
- السيد منصور بعني
- السيد الهادي دمق (ممثّل صغار المساهمين)

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2027.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام " CLS " ممثلة من قبل السيد سمير لعبيدي مراقبا للحسابات (Co-commissaire aux comptes) عن السنوات 2025-2026-2027.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.
تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Assurances Maghrebias Vie informe ses honorables actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Mai 2025 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un dividende de 0,363 Dinars par action, soit un montant global de 9 075 000 Dinars totalement soumis à la retenue à la source.

La date de détachement est fixée pour le 7 Juillet 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0771

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

Assurances Maghrebria informe ses honorables actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Mai 2025 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un dividende de 3,150 Dinars par action, soit un montant global de 14 175 000 Dinars totalement soumis à la retenue à la source.

La date de détachement est fixée pour le 7 Juillet 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0772

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ARTES réuni le 30 mai 2025 a décidé de distribuer un dividende de 0,800 dinars par action.

La date de détachement est fixée pour le 10 juin 2025.

2025 – AS – 0773

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La Société Land'Or SA informe ses actionnaires que son Conseil d'administration, réuni le 24 avril 2025 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui font ressortir :

- Un résultat individuel avant impôt de 14 852 739 dinars en 2024 contre 6 875 604 dinars en 2023, soit une progression de (+116%).
- Un résultat individuel net de 10 564 136 dinars en 2024 contre 5 637 248 dinars en 2023, soit une progression de (+87,4%).
- Un résultat net part du groupe de 12 631 257 dinars en 2024 contre 6 840 834 dinars en 2023, soit une progression de (+84,6%).

Le Conseil d'administration a décidé de :

1. Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,400 Dinar par action.
2. Convoquer les actionnaires de la société pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 Juin 2025 à partir de 11 heures à l'hôtel SHERATON Tunis.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana

La Société Air Liquide Tunisie « ALT » a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, réuni le Mardi 22 Avril 2025 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui font ressortir :

- Un résultat individuel net de 20 405 671 dinars.
- Un résultat consolidé net de 27 588 034 dinars en 2024 dont part du groupe égale à 27 542 392 dinars.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, la distribution d'un dividende de 12 281280 dinars soit 7,500 Dinars par action.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 19 mai 2025 a décidé de convoquer les actionnaires de la société en Assemblée Générale le 30 juin 2025, à 10 heures, au Novotel Tunis Lac cité les pins, Rue de la Feuille d'Erable, Tunis.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,010	127,024
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	177,815	177,845
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,457	146,484
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,784	159,814
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,544	151,569
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,444	157,470
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,296	144,302
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,950	58,959
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,519	43,528
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,816	147,844
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,600	129,624
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,153	129,177
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	111,358	111,376
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,512	103,531
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,449	104,470
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,702	22,706
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,730	157,764
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,065	151,084
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,388	14,391
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,066	219,108
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,138	123,158
22	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21	125,088	128,416	128,436
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,931	17,935
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,133	114,158
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,055	109,085
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,411	2,419
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,306	80,373
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,850	166,860
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,334	126,437
30	AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,954	134,975
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,900	180,159
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	662,867	663,299
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	149,613	150,389
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,790	211,884
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,700	126,823
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	173,846	174,052
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,510	203,654
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,739	185,992
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,528	32,503
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,092	112,260
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,282	1,283
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,360	1,360
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,069	101,084
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 829,932	2 829,336
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	298,343	299,072
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,862	3,878
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,359	3,374
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,005	53,801
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,538	1,543
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,443	1,462
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,505	1,522
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,685	19,657
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,347	15,354
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,447	20,447
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 163,577	6 181,228
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	122,248	122,862
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,651	1,654

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,769	111,803
59 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	98,960	98,978
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,536	105,555
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,507	103,522
62 SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,704	109,721
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,772	104,791
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,547	101,562
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,387	106,404
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	105,893	105,908
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,360	104,378
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,171	104,189
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	102,720	102,741
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,511	107,528
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,740	102,758
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,203	105,213
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,176	107,191
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,224	102,242
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,379	113,397
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,159	105,179
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,354	109,374
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,906	104,929
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 031,866	1 032,040
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 415,787	10 418,184
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,029	103,055
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	114,521	107,447
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	111,294	104,372
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,000	100,010
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	71,874	71,919
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	135,436	135,604
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,691	17,697
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	360,386	359,516
89 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 627,632	2 638,696
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,958	67,908
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,247	54,226
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,534	113,556
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,234	11,239
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,752	19,750
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,024	21,006
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,908	17,896
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,346	103,280
98 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,475	93,504
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,133	98,200
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,830	117,844
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	113,996	114,354
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,808	13,826
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,103	113,245
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,013	93,939
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	107,423	109,438
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,394	132,658
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	174,883	178,791
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	177,762	169,558
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	227,455	227,221
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	207,068	207,134
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,595	202,766
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,973	32,964
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 956,900	11 914,412
114 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	112,635	114,178
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 067,293	5 991,803
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,324	12,282
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	195,508	183,372
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 592,136	13 577,782
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 928,404	11 908,916
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 716,663	10 836,263
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 772,718	11 762,126
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 782,694	10 945,518
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,554	12,192
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	121,106	120,760
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	107,276	107,198
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,132	128,309
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,605	1 214,221

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguaia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNO LATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- SA

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi
Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 Mai 2025, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT) publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des administrateurs

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 15.173 D,700 relative aux dividendes de l'exercice 2023 encaissés sur les titres S.F.B.T. rachetés et ce, conformément au paragraphe 15 de la norme comptable n° 2 relative aux capitaux propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

. Résultat net exercice 2024.....	252 152 023,507
. Résultats reportés de l'exercice 2023	+ 245 872 284,085

	498 024 307,592
. Réserve légale.....	- 2 062 500,000
	495 961 807,592
. Compte spécial d'investissement.....	- 10 530 829,000
	485 430 978,592
. Dividendes	- 214 500 000,000
. Résultats reportés de l'exercice 2024.....	270 930 978,592

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,800

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2024 du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA
- Les BRASSERIES ET GLACIERES INTERNATIONALES
- La SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Elyès FAKHFAKH, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme nette de 370.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du comité permanent d'audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2024 à partir du vendredi 30 mai 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Etats financiers au 31 décembre 2024

Bilan

(En dinar Tunisien)

A C T I F S	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	5 239 053,395	5 089 693,203
Moins : Amortissements	-4 976 481,282	-4 643 195,738
	262 572,113	446 497,465
Immobilisations corporelles	596 820 530,920	568 213 028,825
Moins : Amortissements	-345 360 921,439	-319 271 563,878
Moins : Provisions	-782 787,143	-1 052 735,810
	250 676 822,338	247 888 729,137
Immobilisations financières	318 654 228,466	307 328 132,540
Moins : Provisions	-14 178 353,763	-14 678 353,763
	304 475 874,703	292 649 778,777
Total des actifs immobilisés	555 415 269,154	540 985 005,379
Autres actifs non courants	1 089 374,702	300 139,062
Total des actifs non courants	556 504 643,856	541 285 144,441
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	156 207 292,292	136 866 554,115
Moins : Provisions	-4 087 005,383	-970 118,183
	152 120 286,909	135 896 435,932
Clients et comptes rattachés	160 241 390,020	159 410 655,129
Moins : Provisions	-16 347 949,928	-16 225 752,151
	143 893 440,092	143 184 902,978
Autres actifs courants	23 452 563,046	26 448 058,528
Moins : Provisions	-1 343 616,165	-347 387,000
	22 108 946,881	26 100 671,528
Placements et autres actifs financiers	275 222 094,865	212 372 988,128
Moins : Provisions	-350 000,000	-350 000,000
	274 872 094,865	212 022 988,128
Liquidités et équivalents de liquidités	132 273 442,362	113 675 954,912
Total des actifs courants	725 268 211,109	630 880 953,478
TOTAL DES ACTIFS	1 281 772 854,965	1 172 166 097,919

Etats financiers au 31 décembre 2024**Bilan****(En dinar Tunisien)**

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	268 125 000,000	268 125 000,000
Réserves légales	26 812 500,000	24 750 000,000
Autres capitaux propres	8 708 771,134	8 708 771,134
Compte spécial d'investissement	165 181 963,000	154 651 134,000
Résultats reportés	270 930 978,592	245 857 110,385
Actions propres	-257 930,530	-70 504,660
Total des capitaux propres après affectation	739 501 282,196	702 021 510,859
PASSIFS		
Passifs non courants		
Autres passifs financiers	92 146 114,898	85 973 087,148
Provisions	24 267 269,500	24 365 033,500
Total des passifs non courants	116 413 384,398	110 338 120,648
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	79 898 812,122	55 884 771,148
Autres passifs courants	345 957 508,349	303 919 838,894
Concours bancaires et autres passifs financiers	1 867,900	1 856,370
Total des passifs courants	425 858 188,371	359 806 466,412
TOTAL DES PASSIFS	542 271 572,769	470 144 587,060
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 281 772 854,965	1 172 166 097,919

III-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES EN TENANT COMPTE DE LA DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT COMPTABLE :

RESOLUTION N° 3 DEL'AGO DU 07 MAI 2025	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPOTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	ACTIONS PROPRES	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2024 AVANT AFFECTATION	268 125 000,000	24 750 000,000	8 708 771,134	154 651 134,000	245 872 284,085	252 152 023,507	-257 930,530	954 001 282,196
RESERVES LEGALES		2 062 500,000				-2 062 500,000		0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT				10 530 829,000		-10 530 829,000		0,000
RESULTATS REPOTES					25 058 694,507	-25 058 694,507		0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE						-214 500 000,000		-214 500 000,000
SOLDE AU 31/12/2024 APRES AFFECTATION DEL'AGO	268 125 000,000	26 812 500,000	8 708 771,134	165 181 963,000	270 930 978,592	0,000	-257 930,530	739 501 282,196

IV-LISTE DES ADMINISTRATEURS

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
M. Mustapha ABDELMOULA	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2025-2026 et 2027	P.D.G. de la SGBIA	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM
M. Gregory CLERC	Lui-même	Administrateur	2024-2025	Directeur Général de BGI	BGI / ALBAV / SNB (RP de BIH) / NCA ROUIBA / SOBEBRA / BRAKINA / SABC (RP de BGI) / SEMC / SOCAVER / BRASIMBA / SOLIBRA / SOMDIA / SOBRAGA / BIH / BIH ANGOLA / / DF HOLDING / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML /SBM / CDC (RP de SBM) / MDI / SUMOL+COMPAL Marcas
M. Elyès FAKHFAKH	Lui-même	Administrateur	2025-2026 et 2027	Directeur Général de la SFBT	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / S.T.B.G./ LA PREFORME / SMVDA RAOUDHA / NPS
M. Jean-Claude PALU	Lui-même	Administrateur	2024-2025 et 2026	Administrateur de sociétés	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / SMVDA RAOUDAH / ALBAV / NCA ROUIBA / SNB / COBEMA / NOCEBO / SOBA / SOBEBRA / BRAKINA / /SODIBO / CFC / SABC / SEMC / SGMC / SOCAVER / MOCAF / BRALICO / SGMP / BRACONGO / /BRASIMBA / SOLIBRA / SUCAF CI / OLEOLIV / SOBRAGA / SOVINGAB / SUCAF GABON / SMAG / SOBRAGUI / INVESTRAT / STAR / SEMA EAU VIVE (RP de STAR) / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCM / SUMOIL+COMPAL Marcas / SOBOA / BDT / BB LOME

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
M. Michel PALU	Lui-même	Administrateur	2024-2025 et 2026	Administrateur de sociétés	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SMVDA RAOUDHA / ALBAV (RP de BIH) / SNB / ALGAD / FRUITAL / SBC / SBOA / CCBL / CC CATUMBELA / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA / ECN / EKA / NOCAL / NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOEBBRA – BRAKINA / SABC / SEMC / SGMIC / SOSUCAM / SOCAVER / MOCAF / SODISCA / BRALICO / SARIS-CONGO / BRACONGO / BRASIMBA / ITS AOC / SOLIBRA / SUCAF CI / SMAG / SOBRAGA / SOVINGAB / SOBRAGUI / SOEGUIBE / SEMA EAU VIVE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCN / SUMOL+COMPAL Marcas / SOBOA / BDT / CST / SDBS / BB LOME /SGMT /
M. Guy DE CLERCQ	Lui-même	Administrateur	2024-2025 et 2026	Administrateur de sociétés	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / SMVDA RAOUDHA (RP de BIH) / CCBL / CC Catumbela / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA // CUCA // ECN // EKA / FAZENDA Socamia / NOCAL / NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOEBBRA / BRAKINA / SABC / SEMC / SGMIC / SOCAVER / SOSUCAM / BRASIMBA / SOLIBRA / SUCAF CI / SOMDIA / SMAG / SOBRAGA / SOVINGAB / SOEGUIBE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / CDC / MDI / SBM / CEPAR / CASSIOPEE / CST / SDBS

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
M. Habib BOUZOUITA	Lui-même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2023-2024 et 2025	Retraité	Néant
M. Mounir BEN MILAD	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024 et 2025	Expert en Tourisme	Néant

Mme Emna KHAROUF BEN TANFOUS	Elle-même	Administratrice	2023-2024 et 2025	Consultante - Administratrice de sociétés	PGH POULINA GROUP HOLDING/ GEP LA GENERALE DE PRECONTRAINTE / CRK MAROQUINERIE / SOCIETE TAIEB
Mme Meriem ZINE	Elle-même	Administratrice indépendante	2023-2024 et 2025	Directrice Générale ADVANS TUNISIE	TUNIS RE
Les Brasseries et Glacières Internationales	Mme Laurence DEQUATRE	Administrateur	2025-2026 et 2027	Création d'un portefeuille de valeurs mobilières et gestion de ce portefeuille	BGI TRADE MARK / MAGHREB INVESTISSEMENTS/ BRAKINA / SABC / SOLIBRA/ BRAMALI / SOBOA
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	M. Laurent THUILLIER	Administrateur	2025-2026 et 2027	Société d'assurances	STB /COTUNACE / TUNIS RE /STBG /CTN / AFRIQUE ASSISTANCE /VERITAS / INSSIPE / SSA / STIP /GTI /SNR / SICAV BNA / LA LYRE IMMOBILIERE/ED DKHILA / DAR DHIAFA / SICAV L'EPARGNANT /SICAV L'INVESTISSEUR / MAXULA PLACEMENT SICAV /MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**



بنك الأمان

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 174 600 000 Dinars entièrement libérées
Siège social: Av.Mohamed V- 1002 Tunis – Identifiant Unique: 0000221 M
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
« Amen Bank Subordonné 2025-1 »
De 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars
Sans recours à l'appel public à l'épargne
Prix d'émission : 100 dinars**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **24/04/2025** a autorisé l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres en une ou plusieurs tranches pour un montant maximum de 300 millions de dinars valable jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025, et elle a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire de l'Amen Bank a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40% et/ou TMM +1,90%	Constant par 1/5 à partir de la 1^{ème} année
Catégorie B	7 ans	9,45% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/7 à partir de la 1^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant total du présent emprunt subordonné est fixé à 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **02/06/2025**, auprès d'Amen Bank, et clôturés au plus tard le **16/06/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** Amen Bank Subordonné 2025-1
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24

du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par Amen Bank, mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **16/06/2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **190 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,40% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 7 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,95% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,45% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B seront remboursables à partir de la 1^{ère} année et sont amortissables d'un montant annuel de **14,3 dinars** par obligation jusqu'à la 6^{ème} année et de **14,2 dinars** par obligation à la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour les obligations de la catégorie A et le **16/06/2032** pour celles de la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour les deux catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,40% l'an** pour la catégorie A et de **9,45% l'an** pour la catégorie B, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'avril 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,938% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,838% pour la catégorie A et de 9,888% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la catégorie A et **1,95%** pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **3,997 années** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- **2,678 années** pour la catégorie A ;
- **3,377 années** pour la catégorie B.

Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

Cessibilité des obligations :

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt subordonné s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

• Rang de créance

En cas de liquidation de l'Amen Bank, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt Subordonné « Amen Bank Subordonné 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Anis SMAOUI.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

1

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS					
Actifs incorporels	4	849 922	-752 811	97 111	119 985
Logiciels		849 922	-752 811	97 111	119 985
Actifs corporels d'exploitation	4	2 683 239	-2 119 536	563 703	751 300
Placements :	4	197 951 053	-3 486 386	194 464 667	188 041 690
Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 264 871	14 103 649	14 115 774
Autres placements financiers	5	181 582 532	-1 221 515	180 361 018	173 925 916
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	15 871 751		15 871 751	18 344 097
Créances :		76 007 556	-25 802 350	50 205 206	43 743 117
Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	66 406 210	-25 802 350	40 603 860	37 495 797
Créances nées d'opérations de réassurance	8	9 249 742	-	9 249 742	5 905 357
Autres créances	9	351 604	-	351 604	341 962
Autres éléments d'actifs :		4 351 772	-	4 351 772	3 285 244
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	2 662 985	-	2 662 985	1 853 337
Comptes de régularisation Actif	11	1 688 786	-	1 688 786	1 431 906
TOTAL DES ACTIFS		297 715 294	-32 161 084	265 554 210	254 285 433

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

2

2

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		32 919 257	30 064 049
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		790	325
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	59 420 047	56 564 375
Résultat de l'exercice		4 300 936	3 866 822
Total des capitaux propres avant affectation	12	63 720 983	60 431 196
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		242 874	142 215
Provisions techniques brutes	13	28 881 132	32 100 562
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	13 697 488	16 428 337
Autres dettes :		54 040 903	45 001 070
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	4 195 770	3 563 664
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	43 825 914	37 527 439
Autres dettes	17	6 019 219	3 909 967
Ressources spéciales	18	104 236 339	99 474 329
Autres passifs :		734 490	707 724
Comptes de régularisation Passif	19	734 490	707 724
Total des passifs		201 833 227	193 854 237
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		265 554 210	254 285 433

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

3

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2024	Cessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		13 301 587	-8 149 899	5 151 688	5 056 699
Primes émises et acceptées	20	13 428 244	-8 197 309	5 230 936	5 059 734
Variation de la provision pour primes non acquises	21	-126 657	47 409	-79 248	-3 035
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	22	2 630 996	-	2 630 996	2 514 732
Autres produits techniques	23	1 274 491	-	1 274 491	1 106 417
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	24	-4 088 983	3 121 345	-967 638	-2 805 599
Montants payés		-7 564 841	5 399 699	-2 165 142	-2 548 591
Montants sinistres payés		-8 522 095	5 859 389	-2 662 706	-2 903 844
Montants sinistres récupérés		957 254	-459 690	497 564	355 253
Variation de la provision pour sinistres		3 475 859	-2 278 355	1 197 504	-257 008
Variation des autres provisions techniques	25			0	0
Participation bénéficiaire et ristourne	26	377 778	-241 400	136 378	89 484
Frais d'exploitation :		-4 083 760	2 277 713	-1 806 046	-1 413 852
Frais d'acquisition	27	-2 416 064	-	-2 416 064	-2 023 486
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	28	96 031	-	96 031	8 920
Frais d'administration	27	-1 763 727	-	-1 763 727	-1 601 933
Commissions reçues des réassureurs	29	0	2 277 713	2 277 713	2 202 647
Autres charges techniques	27	-3 016 108	-	-3 016 108	-2 688 503
Variation de la provision pour équilibrage	13--3	-507 550	-	-507 550	664 274
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		5 888 452	-2 992 242	2 896 210	2 523 652

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

4

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2024 Exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		2 896 210	2 523 652
Produits des placements (assurance non vie) :	30	8 277 315	7 362 007
Revenus des placements		8 230 571	7 226 904
Reprises de corrections de valeur sur placements		46 743	135 103
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	22	-2 630 996	-2 514 732
Autres produits non techniques	31	64 576	95 679
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	32	-233 307	-416 069
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-195 841	-328 430
Corrections de valeurs sur placements		-37 466	-87 639
Autres charges non techniques		-135 133	-175 134
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		8 238 665	6 875 404
Impôts sur les sociétés	33	-3 937 729	-3 008 583
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 300 936	3 866 822

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre 2024

Exercice clos le
31 décembre 2023

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Encaissements des primes reçues des assurés	15 916 676	14 395 768
	Sommes versées pour paiement des sinistres	-5 469 874	-3 999 917
	Sommes récupérées des sinistres commerciales	873 816	794 361
	Décaissements pour les réassureurs	-944 921	-386 249
	Encaissements des réassureurs		171 899
	Règlement FGRE	-399 275	-1 389 981
	Règlement FGFEAE	48 350	8 958
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-10 230 265	-8 503 756
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-47 308 000	-124 916 168
	Encaissements liés à la cession de placements financiers	44 094 000	119 398 000
	Produits financiers reçus	6 184 725	5 344 363
	Revenus des placements immobiliers	86 749	82 618
	Autres paiement clients	-1 524 431	-698 937
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 327 549	300 959
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-249 413	-586 787
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 300	
	Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		-770 428
	Encaissements provenant de la cession des titres de participation	576 230	1 446 528
	Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	338 117	89 313
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-914 649	-805 166
	Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-914 649	-805 166
	Ecart de change	-17 166	26 008
	Variation de trésorerie	733 851	-388 886
	Trésorerie au début de l'exercice	1 821 950	2 210 836
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 555 801	1 821 950

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2023

ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	385 215 559	435 544 543	225 348 328	-	0	0	348 068 185	421 130 421	169 253 202		-	0
A L'EXPORT	- Risque commercial :	385 215 559		224 328 896				348 068 185		168 228 084			
	- Risque non commercial			1 019 432						1 025 118			
	- Local		435 544 543						421 130 421				
	Police Individuelle :	0		0	-	0	0	0		0		-	0
	- Risque commercial												
	- Risque non commercial							-					
	Contrat CAMEX (multirisques)												-
	Sous-Total I	385 215 559	435 544 543	225 348 328	-	0	0	348 068 185	421 130 421	169 253 202		-	0
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	Cautionnements	8 695 000						8 575 000					
	Cautions (carnets ATA)							5 660 000					
	Certificats de garantie avant expédition												
	Sous-Total II	8 695 000	-		0			14 235 000		0			
	TOTAL GENERAL (I + II)	393 910 559	435 544 543	225 348 328	0	0	0	362 303 185	421 130 421	169 253 202	0	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), institué par l'article 107 du code des assurances et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n° 98-1690 du 31 août 1998. Il a pour objet de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999, et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2000-23 du 3 janvier 2000, tel qu'abrogé et remplacé par le décret gouvernemental n° 2019-889 du 17 octobre 2019. Il a comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies par les décrets susvisés, ainsi que par les conventions de gestion signées entre la COTUNACE et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Les règles de comptabilisation de ces deux fonds sont présentées dans la note 18.

La structure du capital de la COTUNACE se présente à la date de la publication comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3.920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1.120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
BH Assurance	1 482	148 200	0.560%
DRISS Nebgha	1	100	0.000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

- **Évolution des primes émises** :Les **primes acquises nettes** s'élèvent à **5 151 688 DT** en 2024 contre **5 056 699 DT** en 2023, soit une **hausse de 94 989 DT (+1,9%)**. Cette évolution reste modérée malgré une progression des primes émises brutes à **13 428 244 DT**.
- **Amélioration du résultat technique** :Le **résultat technique** de l'exercice atteint **2 896 210 DT**, en augmentation de **372 558 DT** par rapport à 2023 (**2 523 652 DT**), soit une progression de **14,8%**.
- **Stabilité des produits de placement** :Les **produits de placements alloués** atteignent **2 630 996 DT** en 2024 contre **2 514 732 DT** en 2023, enregistrant une hausse de **116 264 DT (+4,6%)**.
- **Hausse des autres produits techniques** :Les **autres produits techniques** s'élèvent à **1 274 491 DT** contre **1 106 417 DT** en 2023, soit une augmentation de **168 074 DT (+15,2%)**.
- **Réduction de la charge nette des sinistres** :La **charge nette des sinistres** diminue fortement à **967 638 DT** contre **2 805 599 DT** en 2023, soit une baisse de **1 837 961 DT**. Cette amélioration résulte principalement d'une hausse des sinistres récupérés et d'une baisse des paiements nets.
- **Augmentation des charges techniques hors sinistres** :Les **autres charges techniques** atteignent **3 016 108 DT** contre **2 688 503 DT** en 2023, soit une hausse de **327 605 DT**, reflétant notamment une progression des frais d'exploitation nets.
- **Dotation à la provision d'équilibrage après un exercice de reprise en 2023** :Après une reprise de **664 274 DT** en 2023, l'exercice 2024 enregistre une **dotation de 507 550 DT** à la **provision d'équilibrage**, portant son solde à **4 630 919 DT au 31 décembre 2024** contre **4 123 369 DT** à la clôture de 2023. Cette dotation est liée au résultat technique ajusté positif constaté au cours de l'exercice.

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2024 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2024 à 5.4% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents. Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de la provision.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 36% sur les primes cédées aux réassureurs (export), 30% (local) et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

5. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

6. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur, également les primes impayées contentieuses sont totalement provisionnées.

7. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

8- Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 40%.

L'impôt sur les capitaux mobiliers, prélevé à la source selon la réglementation en vigueur, est présenté dans l'état de résultat.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
developpement , brevet et licence	173 802			173 802	-154 647	-8 855	-	-163 502	10 300	19 155
Logiciels informatiques	457 813	23 951		481 764	-356 983	-37 969	-	-394 952	86 811	100 830
Total des actifs incorporels (EXPORT)	631 615	23 951		655 565	-511 630	-46 824		-558 454	97 111	119 985
Concessions, marques et brevets	7 080			7 080	-7 080			-7 080	0	0
Logiciels informatiques	187 277			187 277	-187 277			-187 277	0	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-194 357	0		-194 357	0	0
Total des actifs incorporels	825 971	23 951		849 922	-705 987	-46 824	0	-752 811	97 111	119 985
Matériel de transport	392 035		18 884	373 151	-314 069	-18 711	-18 884	-313 896	59 255	77 966
Matériel informatique	1 408 403	11 001	-	1 419 404	-899 224	-196 462		-1 095 685	323 719	509 180
Equipements de bureaux	346 606	6 739	-	353 345	-281 476	-15 881		-297 357	55 988	65 129
Installations générales, agencements et aménagements divers	378 853	41 709	-	420 563	-279 828	-15 993		-295 822	124 741	99 025
Total des actifs corporels (EXPORT)	2 525 897	59 450	18 884	2 566 463	-1 774 597	-247 047	-18 884	-2 002 760	563 703	751 300
Matériel de transport	2 665			2 665	-2 665			-2 665	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 249			-34 249	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-22 217			-22 217	0	0
Total des actifs corporels (LOCAL)	116 777	0	0	116 777	-116 777	0	0	-116 777	0	0
Total des actifs corporels	2 642 674	59 450	18 884	2 683 239	-1 891 373	-247 047	-18 884	-2 119 536	563 703	751 300

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Terrains non construits	13 875 061	-	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	13 875 061
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-943 496	-12 125	-	-955 621	147 838	159 963
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revenus fixes	172 020 297	79 429 000	72 036 000	179 413 297	-	-	-	-	179 413 297	172 020 297
Prêts hypothécaires	72 069	-	11 621	60 448	-	-	-	-	60 448	72 069
Autres prêts	163 208	213 000	165 003	211 205	-	-	-	-	211 205	163 208
Actions et autres titres à revenus variables	2 080 940	334	505 992	1 575 281	-1 230 792	-28 827	38 105	-1 221 515	353 767	850 147
Autres (cautionnements)	820 195	-	497 893	322 302	-	-	-	-	322 302	820 195
Total des placements	191 525 229	79 642 334	73 216 510	197 951 053	-3 483 538	-40 952	38 105	-3 486 386	194 464 667	188 041 690

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Placements immobiliers :	14 103 649	14 115 774
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-955 621	-943 496
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	180 361 018	173 925 916
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>178 112 537</i>	<i>170 719 537</i>
- Obligations de la COTUNACE	400 000	450 000
- Emprunt national de la COTUNACE	10 700 000	9 700 000
- Emprunt national (FGRE)	10 700 000	8 700 000
- Emprunt national (FGFEAE)	10 000 000	8 000 000
- Bon de trésor (FGRE)	30 000 000	30 000 000
- Bon de trésor (FGFEAE)	20 000 000	20 000 000
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	3 332 537
- Comptes à terme de la COTUNACE	61 060 000	58 796 000
- Comptes à terme (FGAE)	4 547 000	5 606 000
- Comptes à terme (FGRE)	27 373 000	26 135 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>271 653</i>	<i>235 277</i>
- Prêts hypothécaires	60 448	72 069
- Autres prêts (exceptionnels)	211 205	163 208
<i>Titres de participation :</i>	<i>568 860</i>	<i>1 036 407</i>
- Actions cotées	1 557 781	1 593 933
- Actions non cotées	17 500	17 500
- Moins : provisions	-1 006 422	-1 038 417
- Sicav COTUNACE		463 392
FCPR:	1 300 760	1 300 760
- Moins : provisions	-215 093	-192 375
FCP:		6 115
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>1 766</i>	<i>70 628</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 536</i>	<i>320 536</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGFEAE</i>		<i>429 031</i>
TOTAL	194 464 667	188 041 690

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :	1 150		17 500	-6 109	11 391	21 172	9 781
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	19 781	9 781
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-6 109	1 391	1 391	
TITRES COTES :	242 604		1 557 781	-1 000 312	557 469	643 444	85 975
- BH	144	10,809	1 556		1 556	1 802	246
- BT	14 040	0,983	13 799		13 799	71 155	57 355
- UBCI	536	19,376	10 385		10 385	11 364	979
- TUNIS RE	58 612	7,504	439 802		439 802	467 196	27 395
- TUNISAIR	14 348	1,835	26 333	-21 024	5 309	5 309	
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,500	11 500	-11 080	420	420	
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,850	1 054 406	-968 209	86 197	86 197	
FCPR:	1 292		1 300 760	-215 093	1 085 667	870 574	
-MAXULA CROISSANCE	1 000	1000	1 000 000	-100 263	899 737	899 737	
-MAX ESPOIR	292	1030	300 760	-114 830	185 930	185 930	
TOTAL			2 876 041	-1 221 515	1 654 527	1 535 189	95 756

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2024

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 103 649	22 452 338	8 348 688
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	15 297 255	1 422 194
- Terrains et constructions d'exploitation(*)	1 103 460	147 838	3 962 329	3 814 491
- Terrains et constructions hors exploitation(*)	1 390 000	80 750	3 192 754	3 112 004
Obligations et autres titres à revenus fixes :	178 112 537	178 112 537	178 112 537	0
- Obligations de la COTUNACE	400 000	400 000	400 000	
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	3 332 537	3 332 537	
- Comptes à terme de la COTUNACE	61 060 000	61 060 000	61 060 000	
- Emprunt national de la COTUNACE	10 700 000	10 700 000	10 700 000	
- Emprunt national (FGRE)	10 700 000	10 700 000	10 700 000	
- Emprunt national (FGFEAE)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
- Bon de trésor (FGRE)	30 000 000	30 000 000	30 000 000	
- Bon de trésor (FGFEAE)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	
- Comptes à terme (FGRE)	27 373 000	27 373 000	27 373 000	
- Comptes à terme (FGFEAE)	4 547 000	4 547 000	4 547 000	
Prêts au personnel :	271 653	271 653	271 653	
- Prêts hypothécaires	60 448	60 448	60 448	
- Autres prêts (exceptionnels)	211 205	211 205	211 205	
Titres de participation :	1 575 281	568 860	664 616	95 756
- Actions cotées	1 557 781	557 469	643 444	85 975
- Actions non cotées	17 500	11 391	21 172	9 781
FCPR	1 300 760	1 085 667	1 085 667	
Dépôts et cautionnements	1 766	1 766	1 766	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 536	320 536	320 536	
Dépôts et cautionnements FGFEAE		0	0	
TOTAL	197 951 053	194 464 667	202 909 111	8 444 444

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en décembre 2022 suite à une expertise réalisée par le cabinet PreveX Africa. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2024.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	3 332 537	3 332 537
Emprunts obligataires	400 000	400 000
Emprunts national	10 700 000	10 700 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 103 649
FCPR	1 300 760	1 085 667
Comptes à terme	61 060 000	61 060 000
Actions	1 575 281	568 860
Banques, CCP, chèques et caisse	2 555 801	2 555 801
TOTAL EN DT	97 292 900	93 806 514

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	342 813	371 805
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	3 712 778	4 186 690
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		
TOTAL (EXPORT)	4 055 591	4 558 495
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	1 127 020	1 050 619
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	9 209 182	11 013 625
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 479 958	1 721 359
TOTAL (LOCAL)	11 816 161	13 785 602
TOTAL	15 871 751	18 344 097

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Primes acquises et non émises : export	647 203	684 854
- Primes commerciales	410 732	467 432
- Primes politiques	205 968	202 190
- Autres primes (ATRADIUS)	20 964	
- Minimum prime cct	9 538	15 232
- Primes cautionnement		
Primes acquises et non émises : local	756 203	764 181
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	5 828 599	6 218 210
- Assurés - primes facturées et impayées	8 415 365	8 862 354
- Assurés - frais de recours	529 918	525 267
- Moins : provisions	-3 137 369	-3 190 097
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :export	16 328 147	15 680 099
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	28 437 284	27 166 250
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-12 109 136	-11 486 151
Créances subrogées (part des réassureurs) :local	17 043 708	14 148 453
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	27 599 553	22 852 015
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-10 555 845	-8 703 562
TOTAL	40 603 860	37 495 797

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2023 (reconstitué)	62 522 831	50 018 265
- Ajustement du solde d'ouverture	1 672 693	1 338 155
- Récupération de créances indemnisées	-1 128 651	-902 921
- Indemnisation en cours de 2024	6 979 174	5 583 339
Solde des créances subrogées au 31/12/2024 (reconstitué)	70 046 046	56 036 837
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2024(reconstitué)	70 046 046	56 036 837
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		22 664 982
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		33 371 855

Suite Note N°7

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2024) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 926 114 DT au 31 décembre 2024 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 793 223 DT au 31 décembre 2024.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 529 918 DT au 31 décembre 2024 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2024, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P 2024</i>	<i>Traité CAMEX 2024</i>	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2024	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2023
ATRADUIS - RE	24%	32%	1 043 786	868 916	174 870	1 412 796	1 357 708	55 087
TUNIS - RE	4%	11%	488 678	890 867	-402 189	50 007	410 774	-360 766
ICIEC	4%	4%	133 339	102 742	30 597	165 187	155 744	9 442
CIAGI	18%	13%	767 648	622 363	145 286	756 366	700 457	55 909
AUTRES			1 154	29 272	-28 118	58	24 877	-24 819
TOTAL (EXPORT)	50%	60%	2 434 604	2 514 158	-79 554	2 384 414	2 649 561	-265 147
	<i>Traité Q/P 2024</i>		Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 45 291	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 44 926
ATRADUIS - RE	41%		4 189 349	4 509 492	-320 143	2 039 228	2 777 353	-738 125
COMAR				75 865	-75 865		67 835	-67 835
TUNIS - RE	6,5%		1 257 021	863 494	393 527	829 178	284 521	544 656
CIAGI	12,5%		1 368 768	1 475 829	-107 061	652 538	884 972	-232 434
AUTRES				89 106	-89 106		82 761	-82 761
TOTAL (LOCAL)	60%		6 815 138	7 013 787	-198 649	3 520 944	4 097 443	-576 499
TOTAL			9 249 742	9 527 945	-278 203	5 905 357	6 747 004	-841 646

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres à payer, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Personnel - avances et acomptes	118 004	110 253
Report d'IS		
RS / Placement	30 357	29 196
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers	0	
Assurance star groupe		
Report d'IS (ex Assurcredit)	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	712	
Fournisseurs avances et acomptes		
CNSS	1 212	1 194
TVA deductible		
TOTAL	351 604	341 962

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Banques :	1 622 466	1 435 791
- Comptes en dinars	1 450 912	791 863
- Comptes en devises	171 554	643 928
Caisse	3 734	2 480
Chèques à encaisser	36 971	224 932
Effets à encaisser	984 682	139 496
Intermediaires en bourse	15 108	50 611
Carte E-Dinar	26	27
Coupons echus a l'encaissement		
TOTAL	2 662 985	1 853 337

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Frais d'acquisition à reporter :	534 864	438 833
- Frais d'acquisition	2 416 064	2 023 486
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	22,14%	21,69%
Intérêts à recevoir sur placements :	830 877	667 467
- Intérêts sur obligations LT	9 777	11 120
- Intérêts sur BTA - LT	587 873	513 903
- Intérêts sur placements CT	207 980	137 444
- Commission de souscription emp. National		5 000
-Agios à recevoir	25 247	
Charges constatées d'avance :	63 663	58 096
- Stock non encore consommé	10 533	21 347
- Frais d'enquête (export)	4 194	1 370
- Frais d'enquête (local)	805	
- assistance informatique	8 103	10 542
- cotisations et autres	31 301	16 110
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir:	259 383	267 511
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	76 586	90 095
- Commissions de gestion FGRE (export)	30 895	30 328
- Autres commissions (export)	13 373	4 987
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	138 529	142 100
TOTAL EN DT	1 688 786	1 431 906

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Facultative	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2023	26 500 000	2 565 399	24 548 300	1 300 760	0	607 994	1 041 595	0	325	3 866 822	60 431 196
Affectation du résultat de l'exercice 2023		193 357	2 638 000		795 000		240 000	-	464	-3 866 822	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2023					-795 000						-795 000
Intérêts des prêts sur fonds social et adhésio	-	-					20 510	-	-	-	20 510
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-236 659	-	-	-	-236 659
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-					-	-	-	4 300 936	4 300 936
Soldes au 31 décembre 2024	26 500 000	2 758 757	27 186 300	1 300 760	0	607 994	1 065 446	0	789,735	4 300 936	63 720 983

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2023	3 866 822
Bénéfice 2024	4 300 936
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2023	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2024	265 000
Bénéfice par action 2023	14,592
Bénéfice par action 2024	16,230

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Réserve facultative	32 803 811	29 972 454
Réserve pour fonds social	115 446	91 595
Total des reserves	32 919 257	30 064 049

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2024
Solde d'ouverture :	91 595
- Prêts	72 069
- Disponibilités	19 526
Ressources de l'exercice :	260 510
- Dotation de l'AGO	240 000
- Intérêts des prêts	17 560
- Adhésion amicale	2 950
Emplois de l'exercice :	236 659
- Tickets restaurants	86 783
- Enveloppe de fin d'année	29 125
- Amicale	62 967
- Frais de scolarité	18 230
- Subvention assurance voiture	9 655
- Subvention Aid kebir	29 900
Solde de clôture :	115 446
- Prêts	60 448
- Disponibilités	54 999

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Provision pour sinistres à payer	18 211 588	21 530 459
Provision pour primes non acquises	2 563 992	2 437 335
Provision pour frais de gestion	1 030 513	1 187 500
Provision d'equilibrage	4 630 919	4 123 369
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficiaire	2 444 121	2 821 899
TOTAL EN DT	28 881 132	32 100 562
Total placements nets de la cotunace(voir note 5-2)	93 806 514	86 319 049
Taux de couverture des provisions techniques	324,80%	268,90%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES à payer

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2023		25 517 634	21 190 768		
Estimation pour sinistres tardifs					
Sinistres à payer au 31/12/2023 (ajusté)		25 517 634	21 190 768		
- Creances Indemnisé	-	6 007 341	5 066 898		
- Creances déchues	-	1 060 368	926 000		
- Creances recouvrées en suspens 2023	-	2 535 212	2 153 567		
Report des sinistres à payer antérieurs à 2023		15 914 713	13 044 303		
- Impayés déclarés au cours de 2024 (DCI)		12 146 697	8 968 193	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	2 178 117	1 742 493	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	2 267 252	1 905 502	-	-
- Indemnisation au cours de 2024 (créance brute)	-	537 823	516 441	-	-
Sinistres à payer de 2024 (DCI nettes)		7 163 505	4 803 757	-	-
Estimation pour sinistres tardifs			1 235 513		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			871 985		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2024		25 532 917	18 211 588		

Suite Note N°13-1

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2024	Calcul au 31 décembre 2023
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-7 805 210	-7 018 572
Charges de sinistres de N et N-1	-9 994 875	-10 625 338
Sous-Total (A)	-17 800 085	-17 643 910
Primes émises brutes de N et N-1	22 891 224	23 004 111
Variation des primes à émettre	-61 954	-583 028
Variation des primes à annuler	-8 630	-4 900
Variation des provisions pour primes non acquises	-163 833	238 100
Sous-Total (B)	22 656 806	22 654 283
RATIO (A / B)	-78,56%	-77,88%
PPNA EXPORT	685 625	715 009
Provision pour risque en cours export	0	0
PPNA LOCAL	1 878 367	1 722 326
Provision pour risque en cours local	0	0
Total provision	0	0

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2024	Calcul au 31 décembre 2023
Produits techniques :	6 426 179	6 163 117
- Primes acquises nettes des cessions	5 230 936	5 059 734
- Variation de la provision pour primes non acquises	-79 248	-3 035
- Autres produits techniques	1 274 491	1 106 417
Charges techniques :	-5 749 445	-6 827 390
- Charges de sinistres	-967 638	-2 805 599
- Variation de la provision pour risque en cours		
- Frais d'acquisition	-2 416 064	-2 023 486
- Frais d'administration	-1 763 727	-1 601 933
- Commissions reçues des réassureurs	2 277 713	2 202 647
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 016 108	-2 688 503
- Participation bénéficiaire	136 378	89 484
Résultat technique (ajusté)	676 733	-664 274
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	507 550	-664 274
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	4 123 369	4 787 642
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	4 630 919	4 123 368

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité		Exercice clos le 31 décembre 2024			Exercice clos le 31 décembre 2023				
	Q/P	CAMEX	Provisions pour sinistres à payer	Provisions pour PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts	Provisions pour sinistres à payer	Provisions pour PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts
	2024	2024								
ATRADUIS - RE	24%	32%	1 797 733	415 105		2 212 838	1 732 119	423 477		2 155 596
TUNIS - RE	4%	11%	289 948	66 354		356 302	277 271	67 756		345 028
ICIEC	4%	4%	289 948	66 354		356 302	277 271	67 756		345 028
CIAGI	18%	13%	1 358 220	300 343		1 658 563	1 311 621	321 842		1 633 463
AUTRES										0
TOTAL (EXPORT)	50%	60%	3 735 849	848 156		4 584 005	3 598 283	880 832		4 479 114
ATRADUIS - RE	41%		4 841 670	929 327	435 179	6 206 177	5 904 816	877 917	1 364 342	8 147 075
TUNIS - RE	6,5%		759 383	147 107	68 146	974 636	924 851	137 505	214 110	1 276 466
COMAR									7 495	7 495
CIAGI	12,5%		1 512 066	284 312	136 292	1 932 670	1 849 701	275 010	387 854	2 512 566
AUTRES									5 621	5 621
TOTAL (LOCAL)	60%		7 113 119	1 360 746	639 618	9 113 483	8 679 368	1 290 432	1 979 423	11 949 223
TOTAL			10 848 968	2 208 902	639 618	13 697 488	12 277 651	2 171 264	1 979 423	16 428 337

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres à payer sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Assurés - provision frais contentieux	1 663 527	1 642 363
Assurés - avances sur primes créditeurs	946 939	565 791
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	54 895	46 834
Assurés - primes en attente d'afféctation	98 537	98 537
Assurés - compte d'indemnisation	94 443	104 925
Assurés - recouvrement contentieux assistance	307 836	294 366
TOTAL (EXPORT)	3 860 359	3 446 998
Assurés - provision frais contentieux	60 816	52 998
Assurés - Participation bénéficiaire	223 262	20 135
Assurés - recours sur sinistres	51 333	43 533
TOTAL (LOCAL)	335 411	116 666
TOTAL	4 195 770	3 563 664

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	16 328 147	15 680 099
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	28 437 284	27 166 250
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-12 109 136	-11 486 151
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	17 043 708	14 148 453
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	27 599 553	22 852 015
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-10 555 845	-8 703 562
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	2 514 158	2 649 561
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	7 013 787	4 097 443
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	472 392	485 733
- Primes commerciales	207 302	244 745
- Primes politiques	202 097	198 959
- Autres primes (ATRADIUS,SIACE, CIAGI)	62 993	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	453 722	466 151
TOTAL EN DT	43 825 914	37 527 439

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 31 décembre 2023
Personnel :	1 174 517	1 029 163
- Primes à payer	750 156	683 806
- Congés à payer	421 984	344 197
- Rémunérations dues au personnel	1 050	
- Personnel - oppositions sur salaires	1 328	1 160
- Personnel - avance et acompte		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	115 606	99 463
- Avance TFP	43 993	41 267
- Autres impôts et taxes	9 601	8 820
- Retenue à la source	16	
- Assurance groupe	61 995	49 376
Créditeurs divers :	2 771 897	1 191 510
- Fournisseurs d'exploitation	1 036 841	1 040 262
- Tiers divers	1 664 698	80 890
- Jetons de présence	51 563	51 563
- Jetons de présence (ex assurcredit)	18 795	18 795
Depôts et cautionnement reçus	793 223	662 811
Associés dividendes à payer	21 889	53 014
- Déclaration mensuelle		
Impôts (IS)	1 142 088	874 006
TOTAL	6 019 219	3 909 967

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2024	Solde au 231/12/2023
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	65 421 910	61 953 721
- Placements	65 155 536	61 574 978
- Autres composantes	266 374	378 743
<i>Variation</i>	4 174 639	3 468 190
- Primes	1 843 161	1 511 043
- Commissions sur primes	-276 474	-226 656
- Sinistres réglés	-30 903	-221 976
- Récupérations sur sinistres	5 983	18 116
- Frais de recours	-2 380	-2 172
- Provision pour frais de recours et recup /frais	1 931	6 846
- Produits financiers	2 939 218	2 380 995
- Frais généraux (divers)	1 047	1 994
- Prise en charge de primes d'assurance	-284 207	
- Commission prise en charge de primes d'ass 8%	-22 737	
<i>Solde en fin de période (A)</i>	69 596 550	65 421 910
- Placements	68 393 536	65 155 536
- Autres composantes	1 203 014	266 374
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	34 052 418	32 968 425
- Placements	34 035 031	32 958 000
- Autres composantes	17 388	10 425
<i>Variation</i>	587 371	1 083 993
- Primes		
- Commissions sur primes		
- Sinistres réglés	-500 000	
- Récupération	48 350	
- Frais de recours	-9 175	-3 727
- Frais généraux (honoraire)		-90 631
- Frais généraux (divers)	-33	-832
- Produits financiers	1 047 288	961 494
- Récupération / frais		860
- Agios bancaire	942	2 313
- consignation aff BH-MED FOOD		214 515
<i>Solde en fin de période (B)</i>	34 639 790	34 052 418
- Placements	34 547 000	34 035 031
- Autres composantes	92 790	17 388
TOTAL EN DT (A) + (B)	104 236 339	99 474 329

Suite Note N° 18

La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie, à savoir le fonds de garantie des risques à l'exportation (FGRE) et le fonds de garantie de financement des exportations avant expédition (FGFEAE).

Les principes et méthodes comptables pour ces deux fonds.

Les primes émises, les indemnisations et les récupérations figurent dans l'état de résultat technique de la COTUNACE en brut et en cessions totales. Ils sont saisis dans des comptes comptables distincts des comptes comptables de la COTUNACE.

Pour les frais de recours et les frais généraux sont comptabilisés dans le compte courant du fond figurant dans le passif du bilan (ressources spéciales).

Chaque trimestre, il est procédé à la comptabilisation des primes, indemnisations, récupérations cédées et la commission payée par les deux fonds au profit de la COTUNACE. Ces opérations figurent aussi dans l'état de résultat technique, comme mentionné précédemment.

Un décompte est transmis au service financier pour le transfert du solde dans les comptes bancaires des deux fonds.

Le solde existant dans ces comptes bancaires est placé. Ces placements sont comptabilisés dans des comptes séparés des comptes de la COTUNACE et figurent à l'actif du bilan, parmi les « autres placements financiers ».

Les revenus des placements sont comptabilisés dans le compte courant des fonds.

NOTE N°19 : Comptes de régularisation passif

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Commission reçues des réassureurs PPNA	461 519	449 035
- local	338 106	315 186
- export	123 413	133 850
Charges à payer	272 972	258 689
TOTAL	734 490	707 724

NOTE N°20 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2024			Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	5 188 716	-2 414 074	2 774 642	5 201 010	-2 473 368	2 727 643
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>5 102 838</i>	<i>-2 414 074</i>	<i>2 688 764</i>	<i>4 974 105</i>	<i>-2 473 368</i>	<i>2 500 737</i>
- Crédit court terme	4 551 887	-2 350 805	2 201 082	4 652 319	-2 473 368	2 178 951
- Minimum de primes	487 682	-	487 682	321 786	-	321 786
- Interruption de marché		-			-	
- Prime AC Simple		-			-	
- Prime Facultative	63 269	-63 269	-			-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>76 650</i>	<i>-</i>	<i>76 650</i>	<i>156 108</i>	<i>-</i>	<i>156 108</i>
<i>Primes caution</i>	<i>9 229</i>	<i>-</i>	<i>9 229</i>	<i>70 797</i>	<i>-</i>	<i>70 797</i>
Primes émises FGRE :	1 846 299	-1 846 299	-	1 584 524	-1 584 524	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>27 382</i>	<i>-27 382</i>	<i>-</i>	<i>12 231</i>	<i>-12 231</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	27 382	-27 382	-	12 231	-12 231	-
- Interruption de marché						
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>1 818 917</i>	<i>-1 818 917</i>	<i>-</i>	<i>1 572 294</i>	<i>-1 572 294</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	1 818 917	-1 818 917	-	1 572 294	-1 572 294	-
- Interruption de marché						
Primes émises FGFEAE :	0	0	-	0	0	-
Garantie des crédits de préfinancement						
SOUS-TOTAL (EXPORT)	7 035 015	-4 260 373	2 774 642	6 785 535	-4 057 892	2 727 643
Primes émises (LOCAL)	6 393 229	-3 936 936	2 456 293	6 037 682	-3 705 591	2 332 092
TOTAL EN DT	13 428 244	-8 197 309	5 230 936	12 823 217	-7 763 483	5 059 734

NOTE N°21 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Variation de la provision brute : (EXPORT)	29 384	127 375
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-685 625	-715 009
- Libération de la provision pour primes non acquises	715 009	842 384
Variation de la provision brute : (LOCAL)	-156 041	-164 551
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 878 367	-1 722 326
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 722 326	1 557 775
TOTAL	-126 657	-37 176
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	-28 992	-66 235
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	342 813	371 805
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-371 805	-438 040
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	76 401	100 376
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	1 127 020	1 050 619
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-1 050 619	-950 243
TOTAL	47 409	34 141
TOTAL EN DT	-79 248	-3 035

**NOTE N°22 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Provisions techniques (A)	28 881 132	32 100 562
Capitaux propres et provisions techniques (B)	88 301 180	88 664 937
Ratio : (A) / (B)	32,71%	36,20%
Produits des placements	8 277 315	7 362 007
Charges des placements	-233 307	-416 069
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	8 044 008	6 945 938
Produits des placements alloués : (C)*Ratio (A)/(B)	2 630 996	2 514 732

NOTE N°23 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Participation des assurés aux frais :	988 090	829 411
- Participation aux résultats de réassureurs	260 747	373 518
- Frais d'enquête et de surveillance	705 348	435 592
- Frais d'étude des dossiers	8 189	11 512
- Frais de recours	13 806	8 789
Produits techniques et assistance juridique	16 838	49 981
SOUS-TOTAL (EXPORT)	1 004 928	879 392
- Participation aux résultats de réassureurs	30 459	7 994
- Frais d'enquête et de surveillance	239 104	219 032
SOUS-TOTAL (LOCAL)	269 563	227 025
Autres produits technique		
TOTAL	1 274 491	1 106 417

NOTE N°24 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2024			Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	2 210 639	-1 208 295	1 002 344	699 476	-220 762	478 715
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>1 734 069</i>	<i>-731 725</i>	<i>1 002 344</i>	<i>495 616</i>	<i>-16 902</i>	<i>478 715</i>
- Sinistre commercial CCT	1 457 744	-771 973	685 771	76 729	-38 568	38 161
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	485 214	-	485 214	464 963	-	464 963
- Recours commercial CCT (récupération)	-208 890	40 248	-168 642	-61 103	21 666	-39 437
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	-	-	0	15 027	-	15 027
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>24 920</i>	<i>-24 920</i>	<i>-</i>	<i>203 860</i>	<i>-203 860</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	30 903	-30 903	-	221 976	-221 976	-
- Recours (récupération)	-5 983	5 983	-	-18 116	18 116	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>451 650</i>	<i>-451 650</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	500 000	-500 000	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-48 350	48 350	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-938 101	473 912	-464 189	1 556 194	-767 233	788 961
- Constitution de provision pour sinistres à payer	6 532 690	-3 712 778	2 819 912	7 470 791	-4 186 690	3 284 101
- Libération de provision pour sinistres à payer	-7 470 791	4 186 690	-3 284 101	-5 914 597	3 419 457	-2 495 140
SOUS-TOTAL (EXPORT)	1 272 538	-734 383	538 155	2 255 671	-987 995	1 267 676
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>5 354 202</i>	<i>-4 191 404</i>	<i>1 162 798</i>	<i>4 942 623</i>	<i>-2 872 746</i>	<i>2 069 877</i>
- Sinistre commercial CCT	4 125 595	-3 474 618	650 977	4 947 579	-2 926 796	2 020 783
- Frais de gestion de sinistres	178 653	-	178 653	136 117	-	136 117
- Recours commercial (récupération)	-694 032	365 109	-328 922	-724 657	408 840	-315 816
- Décaissement pour participation bénéficiaire	1 743 987	-1 081 895	662 091	583 584	-354 791	228 793
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-2 537 758	1 804 443	-733 315	-611 971	80 018	-531 953
- Constitution de provision pour sinistres à payer	12 709 411	-9 209 182	3 500 228	15 247 169	-11 013 625	4 233 544
- Libération de provision pour sinistres à payer	-15 247 169	11 013 625	-4 233 544	-15 859 140	11 093 643	-4 765 497
SOUS-TOTAL (LOCAL)	2 816 445	-2 386 961	429 483	4 330 652	-2 792 728	1 537 923
TOTAL	4 088 983	-3 121 345	967 638	6 586 322	-3 780 723	2 805 599

NOTE N°25 : Provision Pour risque en cours

	Exercice clos le 31 décembre 2024			Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour risque en cours						
- Libération de la Provision Pour risque en cours						0
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour risque en cours						
- Libération de la Provision Pour risque en cours						0
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (LOCAL)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

NOTE N°26 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2024			Exercice clos le 31 décembre 2023		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICAIRE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 444 121	1 479 958	964 163	2 821 899	1 721 359	1 100 541
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 821 899	1 721 359	1 100 541	3 056 255	1 866 230	1 190 025
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICAIRE (LOCAL)	377 778	241 400	136 378	234 356	144 872	89 484
TOTAL	377 778	241 400	136 378	234 356	144 872	89 484

NOTE 27 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Frais d'Acquisition Interne et Externe	2 416 064	2 023 486
Frais d'Administration Interne et Externe	1 763 727	1 601 933
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	3 060 839	2 877 027
Dotation créances douteuses	-44 731	-188 572
Autres charges techniques		48
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 016 108	2 688 503

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
NOTE: 27-1 TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Frais d'administration	Frais d'acquisition	Frais de gestion de sinistres	Autres charges techniques
Fourniture	94 344	18 209	32 762	7 869	35 503
Sous-traitance	117 826	17 506	28 767	7 566	63 987
Location	221 388	44 056	72 394	19 039	85 898
Entretien et réparation	21 219	3 587	8 150	1 550	7 932
Primes d'assurance	18 498	2 334	5 811	1 009	9 344
Etudes recherches et documentation technique	337 515	337 515			
Documentation générale et formation	46 846	10 255	12 299	3 502	20 790
Personnel extérieur à l'entreprise	159 659	30 966	54 934	13 382	60 376
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	544 667	67 915	6 478	207 066	263 209
Publicité, publications, relations publiques	282 467		102 448		180 019
Transports	58 275	11 597	19 056	5 012	22 611
Déplacements, missions, réceptions	8 423	32	2 398	14	5 978
Frais postaux et de télécommunications	66 336	12 550	22 465	5 735	25 585
Jetons de presence	111 667				111 667
Salaires et compléments de salaires	4 059 320	821 200	1 288 834	256 143	1 693 142
Congés payés	36 016	7 286	11 435	2 273	15 022
Charges sociales légales	856 232	173 216	271 854	54 028	357 134
Autres charges sociales	243 761	49 313	77 394	15 381	101 673
Impôts et taxes	314 045	34 001	198 845	11 665	69 535
Dotations aux amortissements et aux provisions	261 265	121 786	200 122	52 631	-113 274
Total charges techniques	7 859 766	1 763 324	2 416 445	663 865	3 016 132

NOTE N°28 : Frais d'acquisition reportés

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
- Constitution des frais d'acquisition reportés	534 864	438 833
- Libération des frais d'acquisition reportés	438 833	429 913
VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	96 031	8 920

NOTE N°29 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Commissions reçues des réassureurs	855 162	894 978
Commissions sur primes cédées au FGRE	299 777	237 611
Commissions sur primes cédées au FGFEAE		
TOTAL (EXPORT)	1 154 939	1 132 590
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 122 774	1 070 057
TOTAL	2 277 713	2 202 647

NOTE N°30 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des placements :	8 230 571	7 226 904
- Revenus des dépôts à comptes à terme	6 515 766	5 748 554
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	1 265 780	1 011 010
- Commissions de souscription d'emprunt national	10 000	27 000
- Revenus des actions et d' O.P.C.V.M	50 273	97 519
- Revenus des immeubles d'exploitation	221 150	210 619
- Revenus des immeubles hors exploitation	84 758	80 721
- Revenus des autres placements (agios créditeurs)	82 753	24 516
Sous total	8 230 479	7 199 940
- Gains de change / placement	92	26 964
Reprise sur provision pour dépréciation des placements	46 743	135 103
TOTAL	8 277 315	7 362 007

NOTE N°30-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

AU 31/12/2024

Revenus des placements immobiliers	305 907
Revenus des placements en comptes à termes	6 598 519
Revenus des obligations et titres de créances négociables	1 265 780
Revenus des actions cotées en bourse	33 975
Revenus des actions dans les OPCVM	16 297
Gains provenant de la réalisation des placements	92
Reprises de corrections de valeur sur placements	46 743
Commissions de souscription emprunt national	10 000
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	8 277 315
Charges d'intérêts	178 583
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	37 466
Pertes provenant de la réalisation des placements	17 258
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	233 307

NOTE N°31 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Autres produits non techniques		
- STAR	22 502	
- Vente véhicule de service	11 300	
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	3 566	3 326
- Regul TFP 2023	6 636	
- Autres	616	638
- Interet de retard		4 312
TOTAL	44 620	8 276
Apurement comptes fournisseurs		
Profit de change	19 956	71 955
Reprise sur provision pour risque et charge		15 448
TOTAL	64 576	95 679

NOTE N°32 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	172 388	213 754
- Intérêts des dépôts des réassureurs	155 823	162 417
- Intérêts bancaires	16 565	51 337
Corrections de valeurs sur placements :	37 466	87 639
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	37 466	87 639
Pertes provenant de la réalisation des placements :	23 452	114 676
- Pertes de vente / placement	6 195	113 719
- Pertes de change / placement	17 258	956
TOTAL	233 307	416 069

NOTE N°33 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2024
Bénéfice comptable avant impôt	8 238 665
Réintégrations :	771 489
-Provision pour risque et charge	100 639
-Provision pour créances douteuses (application decision CGA)	281 326
- Provisions pour dépréciation des clients	295 203
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	8 638
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	28 827
- Charges non déductibles de l'exercice :	11 102
- Pénalité de retard	0
- Retenues à la source supportées (non résidents)	11 042
- Taxes de voyages	60
- Pertes de change latents	19 631
- Gains de change latents	26 123
Déductions :	732 541
-Reprise pour risque et charge	0
-Reprise pour créances douteuses (application decision CGA)	421 275
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	199 985
- Reprises de provisions pour actions cotées	46 743
- Reprises de provisions pour dépréciation des actions non cotées	0
- Pertes de change latents	20 507
- Gains de change latents	10 655
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	33 375
- Revenus des dépôts en devises	0
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	8 277 613
Provisions depreciations des clients	295 203
Provisions depreciations pour actions cotées	8 638
- Reprises de provisions pour actions cotées	46 743
Reprise depreciations des clients	199 985
Bénéfice fiscal apres imputations des provisions	8 220 500
Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	16 897
* Plus-value de cession des actions cotées à la BVMT cédées après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription	600
* Plus-value de cession des actions et des parts sociales réalisée par l'intermédiaire des sociétés d'investissement à capital risque	16 297
*Plus-value de cession des parts des fonds communs de placement à risque	
Bénéfice imposable	8 203 602
Impôt sur les sociétés 40%	3 281 441
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 4%	328 144
TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT DÛE PAR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS 4%	328 144

NOTE N°34 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 34.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE . Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 34.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 34.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 34.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2024.

Notes 34.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 34.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2024

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	Plus ou moins-value latente:
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 103 649,454	22 452 337,629	8 348 688,175
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 575 281,388	568 859,778	664 615,794	95 756,016
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	1 300 760,000	1 085 666,832	1 085 666,832	
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 132 536,600	85 132 536,600	85 132 536,600	
Prêts hypothécaires	60 447,816	60 447,816	60 447,816	
Autres prêts et effets assimilés	211 204,764	211 204,764	211 204,764	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	92 980 000,000	92 980 000,000	92 980 000,000	
Autres dépôts	322 301,860	322 301,860	322 301,860	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	197 951 053,222	194 464 667,104	202 909 111,295	8 444 444,191
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2024**

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	2 289 104,410	749 798,170	0,000		
Provisions pour sinistres	1 546 024,288	5 266 090,790	3 109 037,518		
total charges des sinistres	3 835 128,698	6 015 888,960	3 109 037,518		
Primes acquises	12 699 794,091	13 531 056,575	14 080 987,393		
% sinistres / primes acquises	30,20%	44,46%	22,08%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	2 488 970,180	1 794 530,096	1 020 144,511	0,000	
Provisions pour sinistres	1 378 683,512	3 678 179,425	2 612 243,100	2 629 008,905	
total charges des sinistres	3 867 653,692	5 472 709,521	3 632 387,611	2 629 008,905	
Primes acquises	12 699 794,091	13 531 056,575	14 080 987,393	13 436 104,028	
% sinistres / primes acquises	30,45%	40,45%	25,80%	19,57%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	4 133,900	442 033,544	818 859,833	809 122,382	0,000
Provisions pour sinistres	1 369 274,198	3 060 981,689	1 738 353,369	3 426 670,205	2 220 360,652
total charges des sinistres	1 373 408,098	3 503 015,233	2 557 213,202	4 235 792,587	2 220 360,652
Primes acquises	12 699 794,091	13 531 056,575	14 080 987,393	13 436 104,028	13 301 587,065
% sinistres / primes acquises	10,81%	25,89%	18,16%	31,53%	16,69%

**Ventilation des charges et des produits des placements
AU 31/12/2024**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		305 907	305 907
1.2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	305 907	305 907
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2.2 Emprunts obligataires		1 275 780	1 275 780
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		33 975	33 975
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		16 297	16 297
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières			0
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		6 598 519	6 598 519
2.8 Contrats en unités de comptes			0
2.9. Autres		92	92
	0	7 924 664	7 924 664
3. Autres placements		46 743	46 743
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	8 277 315	8 277 315
Intérêts		178 583	178 583
Frais externes		54 724	54 724
Autres frais			0
Total charges des placements	0	233 307	233 307

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers NON-VIE**

Au 31/12/2024

	<u>RACCORDEMENT</u>
Primes acquises	
Primes émises	NOTE N° 19
Variation des primes non acquises	NOTE N° 20
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	NOTE N° 23
Charges des provisions pour prestations diverses	NOTE N° 23,24 ET 13-3
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	NOTE N°26 ET 27
Autres charges de gestion nettes	NOTE N°22 ET 26
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	NOTE N° 21
Participation aux résultats	NOTE N° 25
Solde financier	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	NOTE N° 19 ET 20
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	NOTE N° 23
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	NOTE N° 23 ET 24
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	NOTE N° 25
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	NOTE N° 28
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les actionnaires
de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- L'audit des états financiers de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »** (la Compagnie) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 265554210 DT et un résultat net bénéficiaire de 4300936 DT ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Compagnie, annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Compagnie dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4- Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

5- Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la Compagnie à la réglementation en vigueur et nous n'avons pas relevé d'oupris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Compagnie n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 12/05/2025

**P/ICCA
Anis SMAOUI**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les actionnaires
de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en mie de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La direction générale nous a informés de l'existence des conventions suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Les réassureurs TUNIS RE, CIAGI (The Arab Investment and Export Credit Guarantee Corporation « Dhaman ») et ATRADIUS RE DAC ont conclu des traités de réassurance qui représentent des conventions réglementées conformément à l'article 200 du CSC.

1- Traités de réassurance EXPORT :

La COTUNACE a conclu en 2024 trois traités de réassurance Quote-part, Excédent de sinistre et CAMEX avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	24%	24/01/2024
	Excédent de sinistre	48%	24/01/2024
	CAMEX	32%	24/01/2024
TUNIS RE	Quote part	4%	12/02/2024
	Excédent de sinistre	8%	12/02/2024
	CAMEX	11%	12/02/2024
CIAGI (Dhaman)	Quote part	18%	15/02/2024
	Excédent de sinistre	36%	15/02/2024
	CAMEX	13%	15/02/2024

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants (en DT) :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2024	174 870	-402 189	145 286

2- Traités de réassurance LOCAL :

La COTUNACE a conclu en 2024 deux traités de réassurance Quote-part et Excédent de sinistre avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADIUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	41%	24/01/2024
	Excédent de sinistre	68%	24/01/2024
TUNIS RE	Quote part	6,50%	12/02/2024
	Excédent de sinistre	11%	12/02/2024
CIAGI (Dhaman)	Quote part	12,5%	15/02/2024
	Excédent de sinistre	21%	15/02/2024

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants(en DT) :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2024	-320 143	393 527	-107 061

Ces traités ont été validés par les conseils d'administration du 07/05/2024.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de ces réassureurs en 2024 sont résumés ci-dessous (en DT) :

	Primes Cédées	Commissions reçues	Part réassureurs dans les indemnités
ATRADIUS RE DAC	2 692 210	1 174 309	2 083 263
TUNIS RE	598 435	188 944	327 546
CIAGI (Dhaman)	1 624 042	537 270	818 394

3- Placements souscrits au cours de 2024 auprès de la BNA

Au cours de 2024, la COTUNACE a souscrit à un placement à court terme auprès de la BNA pour un montant de 16.060.000 DT dont le détail est comme suit au 31/12/2024 :

Date opération	Echéance	Nombre de jours	Taux	Base de calcul	Montant	Produits à recevoir 2024
20/12/2024	15/12/2025	360	10,04%	365	16 060 000	53 011

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2024

1- La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie :

- ✎ **Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE)**, institué par l'article 107 du code des assurances et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le Décret n° 98-1690 du 31 août 1998. Il a pour objet de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- ✎ **Le Fond de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE)**, créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999, et dont les modalités et les conditions de fonctionnement sont fixées par le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, tel qu'abrogé et remplacé par le Décret gouvernemental n° 2019-889 du 17 octobre 2019. Il a comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies par les décrets susvisés, ainsi que par les conventions de gestion signées antérieurement entre la COTUNACE et le Ministère des Finances ainsi que les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Au titre de l'année 2024, les montants relatifs à ces fonds figurent sous la rubrique « ressources spéciales » et présentent les soldes suivants au 31/12/2024 :

	FGRE	FGFEAE
Solde en fin de période	69 596 550	34 639 790

Les actifs qui leur sont liés figurent à l'actif de la COTUNACE comme suit :

	FGRE	FGFEAE
Placements	68 393 536	34 547 000
Autres composantes	1 203 014	92 790

2- Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2014, 2015 et 2019 entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ».

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- ✗ Les 1er, 4ème et 5ème étage à partir du 01 janvier 2019 pour un montant de loyer Trimestriel de 18 464 DT hors TVA par étage avec une augmentation annuelle de 5% à compter du 1^{er} juillet de chaque année.
- ✗ Un appartement au RDC à partir du 01 janvier 2019 pour un montant de loyer Trimestriel de 2 349 DT hors TVA (soit 9 398 DT annuel) avec une augmentation annuelle de 5% à compter du 1^{er} Juillet de chaque année

C- Obligations et engagements de la envers les dirigeants

1- La rémunération du Président Directeur Général, a été fixée par décision du conseil d'administration du 11 Juillet 2022. Celle perçue en 2024 se détaille comme suit :

- ✗ Un salaire brut annuel (avant toutes retenues) : 139 674,45 DT (soit un salaire net mensuel de 5 500 DTx12 mensualités)
- ✗ Une prime de fin d'année : prime 2023 servie en 2024 pour un montant brut de 34 864,435 DT (soit une prime nette de 19 800 DT)
- ✗ Des avantages en nature détaillés comme suit :
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres de carburant par mois

2- Les obligations et engagements de la COTUNACE envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	Président directeur général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	174 539	20 765
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	174 539	20 765

3- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 25juin 2024sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2024 totalisent un montant brut de 70 000 DT.

4- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 25 juin 2024 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2024 totalisent un montant brut de 17 188 DT.

- 5- Les membres du comité de placement perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 25 juin 2024 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2024 totalisent un montant brut de 18 750 DT

- 6- Les membres du comité de gestion des risques perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 25 juin 2024 sur la base de 5 000 DT net par membre, sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2024 totalisent un montant brut de 12 500 DT

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Tunis, 12/05/2025

**P/ICCA
Anis SMAOUI**



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOPROPHA

SIEGE SOCIAL : SFAX EL JADIDA -3027 SFAX.

La société SOPROPHA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Anis YAICHE

SOPROPHA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 (EXPRIMÉ EN DINARS)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	2024	Exercice précédent 2 023
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	7 920 000,000	7 920 000,000
RÉSERVES	2 394 077,756	2 380 054,192
AUTRES CAPITAUX PROPRES (SUBVENTIONS NETTES)		0,000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE)	10 314 077,756	10 300 054,192
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	867 630,002	410 023,564
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (AVANT AFFECTATION)	11 181 707,758	10 710 077,756
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
EMPRUNTS	732 175,865	452 647,556
AUTRES PASSIFS FINANCIERS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,000	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	732 175,865	452 647,556
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	53 269 313,906	47 781 645,111
AUTRES PASSIFS COURANTS	2 280 929,091	1 907 041,808
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	7 712 737,130	9 053 410,499
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	63 262 980,127	58 742 097,418
TOTAL DES PASSIFS	63 995 155,992	59 194 744,974
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	75 176 863,750	69 904 822,730

SOPROPHA

31 DECEMBRE 2024

ETAT DE RESULTAT (exprimé en dinars)

MODÈLE DE RÉFÉRENCE

	2 024	Exercice précédent 2 023
REVENUS	221 119 982,487	201 288 531,220
COÛT DES VENTES	-202 937 008,495	-185 429 357,018
MARGE BRUTE	18 182 973,992	15 859 174,202
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
FRAIS DE DISTRIBUTION	-10 299 143,254	-9 445 453,540
FRAIS D'ADMINISTRATION	-2 462 890,011	-2 234 472,275
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-831 703,925	-742 214,406
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 589 236,802	3 437 033,981
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	-3 222 896,199	-2 683 039,839
PRODUITS DES PLACEMENTS	24 000,000	12 000,000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	13 700,000	297 617,104
AUTRES PERTES ORDINAIRES	0,000	-180 357,963
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	1 404 040,603	883 253,283
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-536 410,601	-473 229,719
RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (APRÈS IMPÔT)	867 630,002	410 023,564
ELÉMENTS EXTRAORDINAIRES		
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE	867 630,002	410 023,564
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	867 630,002	410 023,564

SA SOPROPHA
 AVENUE MAJIDA BOULILA
 SFAX EL JADIDA 3027

SOPROPHA

31 DECEMBRE 2024

ETAT DE RESULTAT (EXPRIMÉ EN DINARS)

MODÈLE AUTORISÉ

	2 024	2 023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
REVENUS	221 119 982,487	201 288 531,220
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	221 119 982,487	201 288 531,220
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES	202 045 321,264	184 409 271,165
CHARGES DU PERSONNEL	8 507 037,277	7 569 440,723
DOT. AUX AMORT. ET AUX PROV.	1 965 983,319	2 154 407,950
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 225 568,847	3 890 547,389
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	216 743 910,707	198 023 667,227
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 376 071,780	3 264 863,993
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	-3 222 896,199	-2 683 039,839
PRODUITS DE PLACEMENTS	24 000,000	12 000,000
AUTRES PERTES ORDINAIRES	-132 679,181	-180 357,963
AUTRES GAINS ORDINAIRES	359 544,203	469 787,092
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔTS	1 404 040,603	883 253,283
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-446 478,391	-407 325,073
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ ET PROVISOIRE	-89 932,210	-65 904,646
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (APRÈS IMPÔTS)	867 630,002	410 023,564
ELÉMENTS EXTRAORDINAIRES (GAINS/PERTES)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	867 630,002	410 023,564

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (EXPRIMÉ EN DINARS)

	2024	Exercice précédent 2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Résultat net	867 630,002	410 023,564
AJUSTEMENT POUR		
♦ AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 631 159,084	2 154 407,950
♦ VARIATION DES:		
- STOCKS	-5 197 673,191	846 750,512
- CRÉANCES	-109 340,564	-1 418 087,258
- AUTRES ACTIFS	27 519,704	-190 819,435
- FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	5 660 744,125	767 066,837
♦ PLUS OU MOINS VALUES DE CESSION	-13 700,000	-295 648,108
♦ AMORTISSEMENTS SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
♦ REPRISES SUR PROVISIONS	-791 322,195	-32 000,000
♦ TRANSFERT DE CHARGES		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 075 016,965	2 241 694,062
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-1 848 091,207	-1 615 922,391
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	13 700,000	312 250,000
DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
RÉGULARISATION AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS		
ENCAISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 834 391,207	-1 303 672,391
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-484 252,288	-429 188,825
DETTES À PLUS D'UN AN		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	-396 000,000	-1 584 000,000
AUGMENTATION DE CAPITAL		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	964 592,550	692 158,197
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	84 340,262	-1 321 030,628
Incidences de la correction d'erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs		
Variation de trésorerie	1 324 966,020	-383 008,957
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-8 989 592,895	-8 606 583,938
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	-7 664 626,875	-8 989 592,895

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

	PAGES
I - LES BASES DE MESURE UTILISÉES	1
II - INFORMATIONS AFFÉRENTES À DES ÉLÉMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ÉTATS FINANCIERS	2
III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	7
IV - TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION	9
V - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	12

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

01

Les états financiers de la Société des Produits Pharmaceutique "SOPROPHA", arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes. Ils sont audités par Monsieur Anis YAICHE, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Expert Comptables de Tunisie.

I- LES BASES DE MESURE UTILISEES

1) LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

Elles sont constituées par tous les biens corporels ayant un potentiel de ressources futures.

a) Les immobilisations appartenant à l'entreprise :

Elles figurent en comptabilité à leur coût d'acquisition augmenté, éventuellement, des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé sous déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation. Toutefois, cette valeur résiduelle, jugée insignifiante, est négligée dans le calcul des montants des amortissements.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

♦ constructions	40 ans
♦ constructions sur sol d'autrui	20 ans
♦ Matériel de transport	5 ans
♦ Equipements de bureau	5 ans
♦ Matériel informatique	5 ans et 3 ans
♦ Divers AAI	10 ans

b) Les immobilisations possédées en vertu de contrats "de location financement" (leasing) :

Les immobilisations acquises, en vertu d'un contrat de location financement (Leasing), sont enregistrées en application de "la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme", parmi les actifs de l'entreprise dans le compte d'immobilisation par nature correspondant à ces investissements. Le financement qui s'y attache figure parmi les emprunts de l'entreprise. Seuls les intérêts restant à courir sur ces emprunts figurent parmi les engagements hors bilan.

Les durées d'amortissements des immobilisations acquises en leasing sont cinq ans pour le matériel de transport financé.

2) LES STOCKS:

Ils sont évalués au dernier prix d'achat.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

02

II- INFORMATIONS AFFERENTES A DES ELEMENTS FIGURANTS
DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

1) Les immobilisations et amortissements :

	Au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	sortie de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
• Logiciels informatiques	180 898,992	33 636,774		214 535,766
Total	180 898,992	33 636,774	0,000	214 535,766
Amortissements	153 649,749	20 081,492		173 731,241
Valeurs nettes	27 249,243			40 804,525
Immobilisations corporelles				
• Terrains	288 942,712			288 942,712
• Constructions	1 371 229,537			1 371 229,537
• Constructions sur sol d'autrui	49 789,304			49 789,304
• Matériel industriel	4 628,195			4 628,195
• A.A matériel et outillage	8 873,577			8 873,577
• Matériel de transport	4 114 503,880	1 189 217,923	48 861,158	5 254 860,645
• Equipements de bureau	188 994,203	9 056,474		198 050,677
• Matériel informatique	1 077 768,953	210 818,899		1 288 587,852
• Divers A.A.I.	2 994 900,789	405 361,137	4 578,929	3 395 682,997
• Immobilisations en- cours	0,000			0,000
Total	10 099 631,150	1 814 454,433	53 440,087	11 860 645,496
Amortissements	6 311 301,267	998 059,303	53 440,087	7 255 920,483
Valeurs nettes	3 788 329,883			4 604 725,013

2) Détail des immobilisations financières :

	2024	Exercice précédent
Titres de participation	37 294,540	37 294,540
Provisions	-5 000,000	-5 000,000
Total	32 294,540	32 294,540

3) Autres actifs non courants :

	Au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	sortie de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Charges à répartir				
• Charges à répartir	0,000			0,000
Total	0,000	0,000	0,000	0,000
Amortissements	0,000			0,000
Valeurs nettes	0,000			0,000

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

4) Détail de certains comptes d'Actifs :

a) Stocks					38 420 384,939
	Pharmaceutique	Para	Clinique		
• Siège	23 330 963,427	2 001 061,944	896 814,110	26 228 839,481	
• Sousse	3 755 301,308	386 900,200	302 801,779	4 445 003,287	
• Médénine	4 361 196,367	333 329,803	0,000	4 694 526,170	
• Sidi bouzid	2 807 033,909	244 982,092	0,000	3 052 016,001	
• Produits périmés et avariés					
b) Provisions					1 143 795,618
• Provisions sur marchandises				1 143 795,618	
c) Clients et comptes rattachés					33 764 644,037
• Clients nets des avances				31 486 228,587	
• Effets à recevoir				2 278 415,450	
d) Provisions					1 506 647,039
• Clients				1 506 647,039	
e) Autres actifs courants					1 046 108,477
• Personnel				733 697,006	
• Etat impôts et taxes				276 086,619	
• Débiteurs divers				17 412,319	
• Comptes de régularisation - Actif				18 912,533	
f) Provisions					129 765,379
• Personnel				40 801,731	
• Avances fournisseurs				72 876,329	
• Débiteurs divers				16 087,319	
g) Liquidités et équivalents de liquidités					48 110,255
• Régie d'avance et accreditifs				6 000,000	
• Banques				40 995,180	
• Caisses				1 115,075	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5) Détail de certains comptes des capitaux propres et du passif

a) Capital social : 7 920 000 Dinars

Il est divisé en 1 584 000 actions de 5 dinars chacune.

b) Réserves:

	2024	Exercice précédent
• Réserve légale	767 134,175	660 663,460
• Résultats reportés	1 626 943,581	1 719 390,732
Total:	2 394 077,756	2 380 054,192

c) Provisions pour risques:

	2024	Exercice précédent
• Provisions pour risques	0,000	0,000
Total:	0,000	0,000

d) Emprunts:

	Total 2024	A moins d'un an	A plus d'un an	Exercice précédent
Bancaires	0,000	0,000	0,000	0,000
Leasing	1 323 316,940	591 141,075	732 175,865	452 647,556
TOTAL :	1 323 316,940	591 141,075	732 175,865	452 647,556

e) Fournisseurs et comptes rattachés		53 269 313,906
• Fournisseurs	7 072 357,228	
• Effets à payer	46 196 956,678	
• Comptes de régularisation - Passif	0,000	
f) Autres passifs courants		2 280 929,091
• Rémunération dues au personnel	15 480,000	
• Etat impôts et taxes	520 155,657	
• Crédoeurs divers	810 513,649	
• Comptes courants actionnaires	225 612,875	
• Comptes courants administrateurs	28 000,000	
• Comptes de régularisation - Passif	90 025,835	
• Emprunts à moins d'un an leasing	591 141,075	
g) Concours bancaires et autres passifs financiers		7 712 737,130
• Banques	6 169 361,608	
• Zitouna financement	1 543 375,522	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

05

6) Détail des dotations aux comptes d'amortissements :

Immobilisations incorporelles		20 081,492
• Logiciels informatiques	20 081,492	
Immobilisations corporelles		998 059,303
• Constructions	34 280,738	
• Constructions sur sol d'autrui	2 489,465	
• Matériel de transport	581 610,127	
• Equipements de bureau	16 494,193	
• Matériel informatique	134 110,379	
• Divers agencements, aménagements et installations	229 074,401	
Autres actifs non courants		0,000
• Charges à répartir	0,000	
Totaux :		1 018 140,795

7) Détail des provisions :

	Provisions au 01/01/2024	Dotation de l'exercice		Annulation 2023 Antérieurement		Provisions au 31/12/2023
		Déductible	Non déductible	Déductible	Non déductible	
Pour risques	0,000					0,000
Sur clients	1 279 065,446	0,000	353 728,023	108 283,329	17 863,101	1 506 647,039
Sur effets	0,000					0,000
Sur autres actifs	19 270,731		115 494,648			134 765,379
Sur stocks	665 175,765	644 055,008	499 740,610		665 175,765	1 143 795,618
Sur titres	0,000					0,000
	1 963 511,942	644 055,008	968 963,281	108 283,329	683 038,866	2 785 208,036
		1 613 018,289		791 322,195		

8) Détail de Certains comptes de produits et informations rattachées :

a) Revenus :

	Exonérée	A 7%	A 19%	2024	Exercice précédent
• Siège	89 488 897,429	1 534,606	4 454 655,425	93 945 087,460	87 930 592,400
• Sousse	50 453 911,121	854,142	2 740 417,804	53 195 183,067	45 588 877,373
• Medenine	40 776 859,776		2 120 221,188	42 897 080,964	39 702 623,396
• Sidi bouzid	29 246 585,436		1 836 045,560	31 082 630,996	28 066 438,051
	209 966 253,762	2 388,748	11 151 339,977		
			Total:	221 119 982,487	201 288 531,220

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

06

b) Produits des placements :

	2024	Exercice précédent
• Dividendes	24 000,000	12 000,000
Total:	24 000,000	12 000,000

c) Taxes collectées et non comprises dans le montant des produits :

	2024	Exercice précédent
• TVA à 19%	2 119 038,550	2 372 417,062
• TVA à 19% sur autres produits	17 319,260	
• TVA à 7%	174,286	1 588,626
• TVA à 7% sur produits financiers déduits des comptes de charges	11 094,282	26 139,660
Total:	2 147 626,378	2 400 145,348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

07

III- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Détermination de la base d'imposition

				Bénéfice	Perte
RESULTAT COMPTABLE NET				867 630,002	
REINTEGRATIONS				2 282 108,071	
o Provisions ne répondant pas aux conditions légales de déductibilité		968 963,281			
- dépassant 50% de la valeur du stock P.F					
- sur clients	353 728,023				
- dépassant 50% de la valeur du stock marchandises	499 740,610				
- pour risques	0,000				
- sur autres actifs	115 494,648				
o Provisions répondant aux conditions légales de déductibilité dans certaines limites		644 055,008			
- sur stocks	644 055,008				
- sur clients	0,000				
o Autres charges non déductibles		669 089,782			
- Impôts sur les sociétés	446 478,391				
- Contribution sociale de solidarité	53 959,326				
- Contribution conjoncturelle	35 972,884				
- pertes exceptionnelles	22 679,181				
- pertes sur exercices antérieurs	110 000,000				
DEDUCTIONS					707 038,866
o Annulation provisions ne répondant pas aux conditions légales de déductibilité		683 038,866			
- sur autres actifs courants	0,000				
- sur stocks	665 175,765				
- sur clients	17 863,101				
o Dividendes		24 000,000			
Sous total :				3 149 738,073	707 038,866
RESULTAT THEORIQUE SERVANT DE BASE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS DEDUCTIBLES				2 442 699,207	
Nature de la provision déductible constituée	Montant de la provision	Provision déduite	Excédent à reporter		
Au cours de l'exercice					
- sur stocks	644 055,008	644 055,008	0,000		
- sur clients	0,000		0,000		
S / total	644 055,008	644 055,008	0,000		
Total (inférieur ou égal à 50% de	2 442 699,207	644 055,008			644 055,008
Totaux :				3 149 738,073	1 351 093,874
BENEFICE FISCAL DE L'EXERCICE				1 798 644,199	
DEDUCTIONS FISCALES					
BENEFICE IMPOSABLE				1 798 644,199	
BENEFICE IMPOSABLE ARRONDI AU DINARS INFÉRIEUR				1 798 644,000	
IMPOTS SUR LES SOCIETES				536 410,601	
	I/S 20%	C.S.S. (3%)	Cont prov 2%	Total	
- Impôts	359 728,800	53 959,326	35 972,884	449 661,010	
	0,2% CA TTC	CSS 3%	Cont prov 2%	Total	
- Min impôts	446 478,391	53 959,326	35 972,884	536 410,601	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

08

b) Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'affecter l'activité ou la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et le 14 mai 2025 (date d'élaboration des états financiers).

c) Les éventualités

Les éventualités de la société sont résumés dans le tableau ci-après:

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'engagements	Fournis par				Valeur total
	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	
1 - ENGAGEMENTS DONNES AUX TIERS					
a) Garanties personnelles					
• Cautionnement					
• Aval					
• Autres garanties					
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	13 500 000				13 500 000
• Nantissement					
c) Effets escomptés et non échus	16 438 000				16 438 000
d) Créances à l'exportation mobilisées					0
Total	29 938 000				29 938 000
2 - ENGAGEMENTS RECUS PAR L'ENTREPRISE					
a) Garanties personnelles					
• Cautionnement					
• Aval					
• Autres garanties					
b) Garanties réelles					
• Hypothèques					0
• Nantissement					
c) Effets escomptés et non échus	16 438 000				16 438 000
d) Créances à l'exportation mobilisées					0
Total	16 438 000				16 438 000
3 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
• Emprunt obtenu et non encore encaissé					0
• Intérêts sur emprunts en-cours					
• Intérêts sur leasing en-cours	175 185				175 185
• Crédit documentaire					
• Commande d'immobilisation					
• Commande de longue durée					
• Leasing mobilier en-cours					
Total	175 185				175 185
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES					
Postes concernés	Biens donnés en garantie		Montant garanti		
	Nature	Valeur comptable			
° Emprunt obligataire					
° Emprunt d'investissement					
° Emprunt courant de gestion					
° Autres (.....)					
Total		0	0		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

IV- TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION														
LISTE DES COMPTES DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2023	EXERCICE 2024												
		TOTAL	VENTILATION										Gains ou pertes ordinaires	Impôt sur les bénéfices
			Coût des ventes		Frais de distribution		Frais d'administration		Autres charges d'exploitation		Charges financières nettes			
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Stocks au 01/01 Siège	22 559 577,695	22 260 199,018	100	22 260 199,018										
Stocks au 01/01 Sousse	3 443 427,172	3 826 718,953	100	3 826 718,953										
Stocks au 01/01 Medenine	3 655 614,180	3 946 051,673	100	3 946 051,673										
Stocks au 01/01 Sidi bouzid	4 410 843,213	3 189 742,104	100	3 189 742,104										
Achats marchandises Siège	78 853 603,636	87 776 610,278	100	87 776 610,278										
Achats marchandises Sousse	42 796 493,253	50 103 649,069	100	50 103 649,069										
Achats marchandises Medenine	37 332 171,038	40 722 273,340	100	40 722 273,340										
Achats marchandises Sidi bouzid	24 705 457,205	28 640 461,768	100	28 640 461,768										
Stocks au 31/12 Siège	-22 381 802,238	-26 228 839,481	100	-26 228 839,481										
Stocks au 31/12 Sousse	-3 829 985,849	-4 445 003,287	100	-4 445 003,287										
Stocks au 31/12 Medenine	-3 946 386,036	-4 694 526,170	100	-4 694 526,170										
Stocks au 31/12 Sidi bouzid	-3 189 742,104	-3 052 016,001	100	-3 052 016,001										
Achats fournitures	223 536,255	195 135,344					100	195 135,344						
Eau électricité Siège	109 207,593	105 981,574			80	84 785,259	20	21 196,315						
Eau électricité Succursales	128 777,711	138 952,532			80	111 162,026	20	27 790,506						
Loyers Siège	13 553,358	14 231,026			80	11 384,821	20	2 846,205						
Loyers Succursales	212 599,438	223 229,410			80	178 583,528	20	44 645,882						
Malis sur emballage		24 251,408			80	19 401,126	20	4 850,282						
Entretien et réparation Siège	413 836,582	583 796,465			80	467 037,172	20	116 759,293						
Entretien et réparation Succursales	254 243,488	193 512,642			80	154 810,114	20	38 702,528						
Honoraires	112 128,486	137 385,928			80	109 908,742	20	27 477,186						
Assurances Siège	124 375,298	137 114,622			80	109 691,698	20	27 422,924						
Assurances Succursales	10 420,960	9 409,549			80	7 527,639	20	1 881,910						
Cotisations et dons	18 969,255	11 390,000							100	11 390,000				
Dépenses de relations publiques	46 671,789	77 701,703	40	31 080,681	40	31 080,681	20	15 540,341						
A reporter	186 077 591,378	203 897 413,467		202 076 401,945		1 285 372,806		524 248,716		11 390,000				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

IV- TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION														
LISTE DES COMPTES DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2023	EXERCICE 2024												
		TOTAL	VENTILATION										Gains ou pertes ordinaires	Impôt sur les bénéfices
			Coût des ventes		Frais de distribution		Frais d'administration		Autres charges d'exploitation		Charges financières nettes			
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Report 1	186 077 591,378	203 897 413,467		202 076 401,945		1 285 372,806		524 248,716		11 390,000				
Transports sur achats Siège	95 874,171	115 072,452	100	115 072,452										
Transports sur achats Succursales	59 117,439	69 589,058	100	69 589,058										
Transports sur ventes Siège	516 849,526	514 158,911			100	514 158,911								
Transports sur ventes Succursales	491 282,389	549 469,870			100	549 469,870								
Voyages et déplacements	6 127,349	7 906,744	40	3 162,698	40	3 162,698	20	1 581,349						
Frais de télécommunication	118 109,074	111 028,505	30	33 308,552	30	33 308,552	40	44 411,402						
Services bancaires et assimilés	143 366,101	160 853,938	100	160 853,938										
Commissions sur frais mourebha			100											
Autres charges d'exploitation	118 160,848	112 199,959							100	112 199,959				
Jetons de présence	21 000,000	35 000,000							100	35 000,000				
Pertes ordinaires	178 388,967	22 679,181							100	22 679,181				
Moins-valor / immobilisations	1 968,996										100			
Pertes sur exercices antérieurs		110 000,000							100	110 000,000				
Salaires Siège	3 774 203,599	4 270 480,287			80	3 416 384,230	20	854 096,057						
Salaires Sousse	942 908,504	1 074 991,183			80	859 992,946	20	214 998,237						
Salaires Medenine	856 282,768	953 664,672			80	762 931,738	20	190 732,934						
Salaires Sidi bouzid	812 303,346	905 522,497			80	724 417,998	20	181 104,499						
Charges connexes	88 372,678	96 085,742			80	76 868,594	20	19 217,148						
Charges sociales Siège	627 183,288	698 305,626			80	558 644,501	20	139 661,125						
Charges sociales Sousse	163 015,519	181 542,121			80	145 233,697	20	36 308,424						
Charges sociales Medenine	151 863,798	163 139,250			80	130 511,400	20	32 627,850						
Charges sociales Sidi bouzid	131 955,740	139 003,874			80	111 203,099	20	27 800,775						
A reporter	195 375 925,478	214 188 107,337		202 458 388,642		9 171 661,038		2 266 788,517		291 269,140				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

IV- TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION															
LISTE DES COMPTES DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2023	EXERCICE 2024													
		TOTAL	VENTILATION										Gains ou pertes ordinaires	Impôt sur les bénéfices	
			Coût des ventes		Frais de distribution		Frais d'administration		Autres charges d'exploitation		Charges financières nettes				
			%		%		%		%		%				
Report 2	195 375 925,478	214 188 107,337	%	202 458 388,642	%	9 171 661,038	%	2 266 788,517	%	291 269,140	%		%		
Autres charges sociales	21 351,483	24 302,025			80	19 441,620	20	4 860,405							
Intérêts des comptes courants agios/EF	1 144 085,122	1 563 845,816									100	1 563 845,816			
Intérêts des opérations financements PC	179 127,514	188 027,801									100	188 027,801			
Intérêts bancaires (agios trimestrels)	1 214 738,772	1 294 163,576									100	1 294 163,576			
Intérêts des emprunts leasing	145 088,431	176 859,006									100	176 859,006			
Intérêts des emprunts											100				
Autres charges financières											100				
Impôts et taxes Siège	347 415,821	355 503,728							100	355 503,728					
Impôts et taxes Succursales	304 924,458	342 693,479							100	342 693,479					
Contributions sociale de solidarité+conj	65 904,646	89 932,210											100	89 932,210	
Dotations aux amortissements	883 993,188	1 018 140,795			80	814 512,636	20	203 628,159							
Dotations aux résorption charges rep					80		20								
Dotations aux provisions clients	585 968,266	353 728,023			100	353 728,023									
Dotations aux provisions stocks	665 175,765	1 143 795,618	100	1 143 795,618											
Dotations aux provisions risques									100						
Dotations aux provisions TP	5 000,000								100						
Dotations aux provisions autres actifs	14 270,731	115 494,648			100	115 494,648									
Gains ordinaires	-15 490,074	-66 608,422							100	-66 608,422					
Plus-value sur cession immob ^o	-297 617,104	-13 700,000									100	-13 700,000			
Autres produits ordinaires	-57 765,902	-91 154,000							100	-91 154,000					
Transfert de charges	-66 914,012	-61 935,351			80	-49 548,281	20	-12 387,070							
Reprises sur provision stocks		-665 175,765	100	-665 175,765											
Reprises sur provision clients	-32 000,000	-126 146,430			100	-126 146,430									
Impôt sur les sociétés	407 325,073	446 478,391											100	446 478,391	
TOTAL	200 890 507,656	220 276 352,485		202 937 008,495		10 299 143,254		2 462 890,011		831 703,925		3 222 896,199		-13 700,000	536 410,601

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

V - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2024	2023
Revenus et autres produits d'exploitation	221 119 982					
Total	221 119 982	Coût d'achats des marchandises vendues	202 045 321	Marge commerciale	19 074 661	16 879 260
Marge commerciale	19 074 661	Autres charges externes	3 426 653	Valeur ajoutée brute	15 648 008	13 898 482
		Impôts et taxes	698 197			
		Charges du personnel	8 507 037			
Valeur ajoutée brute	15 648 008	Total	9 205 234	Excédent brut d'exploitation	6 442 774	5 676 701
Excédent brut d'exploitation	6 442 774	Charges financières	3 222 896			
Autres produits ordinaires	24 000	Amortissements	1 018 141			
Produits financiers		Provisions ordinaires	1 613 018			
Reprise sur provision	791 322	Impôts sur le résultat ordinaire	536 411			
Total	7 258 096	Total	6 390 466	Résultat des activités ordinaires	867 630	410 024
Résultat des activités ordinaires	867 630					
Gains extraordinaires		Eléments extraordinaires		Résultat net de l'exercice	867 630	410 024
Total	867 630					



ANIS YAICHE

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ D'ETAT FRANÇAIS

Société « **SO.PRO.PHA** »
Avenue Majida BOULILA
3027 - SFAX

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et messieurs les actionnaires,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 02 juillet 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SO.PRO.PHA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 75.176.863,750 dinars ainsi qu'un résultat bénéficiaire de 867.630,002 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PAGE 1 SUR 4

Ceinture Bourguiba de Ténour vers route de Tunis – Sfax 3031 - Tunisie
Tél. : + 216 74 236 944 - Fax : +216 74 236 878 - Mail : contact@ayconseil.tn - www.ayconseil.tn

MF : 1450923/Y/A/P/000
IBAN : TN59 0880 2000 3210 0174 3680 - BIC : BIATNTTSTFX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au Conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons dressé un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit remis à la Direction Générale de la société et aux membres de son conseil d'administration.

CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons conclu que le journal général des opérations prévu par l'article 5 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, ne mentionne que le solde du nombre d'action par actionnaire.

Fait à Sfax le 13 mai 2025.

ANIS YAICHE
Commissaire aux comptes



ANIS YAICHE

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ D'ETAT FRANÇAIS

Société « SO.PRO.PHA »
Avenue Majida BOULILA
3027 - SFAX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 200 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE 2024**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, au titre de l'exercice 2024, nous vous informons que votre conseil d'administration nous a informés des conventions suivantes, rentrant dans le cadre de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Conventions réglementées :

➤ Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

1.- AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2024 a fixé le montant des jetons de présence du conseil d'administration à 28.000 dinars au titre de l'exercice 2023.

Les autres opérations auditées par nos soins, faites entre la SO.PRO.PHA et ses administrateurs directement ou indirectement, ont le caractère de conventions libres relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

2.- RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Conformément à la décision de votre conseil d'administration du 23 mai 2023, les éléments de rémunération et avantages servis en 2023 à Monsieur Lassad ZGHAL, directeur général, s'établissent comme suit :

- Un salaire fixe, servi en 14 mensualités et demi avec une majoration annuelle de 5%, pour un total brut servi en 2024 de 162.659,000 dinars ;

PAGE 1 SUR 2

Ceinture Bourguiba de Ténior vers route de Tunis – Sfax 3031 - Tunisie
Tél. : + 216 74 236 944 - Fax : +216 74 236 878 - Mail : contact@ayconseil.tn - www.ayconseil.tn

MF : 1450923/Y/A/P/000
IBAN : TN59 0880 2000 3210 0174 3680 - BIC : BIATNTTSTFX

- Une prime d'intéressement annuelle brute servie en 2024 de 96.472 dinars (décision du conseil d'administration du 04 juin 2024) ;
- Prise en charge par la société de ses cotisations sociales avec mise à sa disposition d'une voiture de fonction à usage mixte et d'un téléphone portable avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Conformément à la décision de votre conseil d'administration du 30 juillet 2024, il a été décidé ce qui suit :

- Attribution à votre Directeur Général d'une prime additionnelle d'un montant brut de 24.000 dinars servie en 2024 pour compenser le manque à gagner suite à la non affiliation à la CAVIS (régime complémentaire) jusqu'à l'âge de la retraite
- Le passage au régime indépendant de votre Directeur Général (classe 10) et ce à partir du mois d'avril 2024 en gardant le même salaire net servi avec prise en charge par la société de ses cotisations sociales.

Fait à Sfax le 13 mai 2025.

ANIS YAICHE
Commissaire aux comptes

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Fehmi LAOURINE (A.M.C Ernst&Young) et M Ahmed SAHNOUN (Les commissaires aux comptes associés MTBF).

GROUPE LAND'OR
BILAN CONSOLIDÉ (Actifs)
 Arrêté au 31 Décembre 2024
 (Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)

Notes

31/12/2024

31/12/2023

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	3.1	6 086 550	5 096 783
Amt/dép. immobilisations incorporelles		(4 020 398)	(3 448 888)
Total immobilisations incorporelles		2 066 152	1 647 895
Immobilisations corporelles	3.2	163 196 124	153 815 668
Amt/dép. immobilisations corporelles		(42 565 677)	(35 859 317)
Total immobilisations corporelles		120 630 447	117 956 351
Immobilisations financières	3.3	239 126	411 516
Total immobilisations financières		239 126	411 516
Total des Actifs Immobilisés		122 935 725	120 015 762
Autres Actifs Non Courants	3.4	195 300	1 037 237
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		123 131 025	121 052 999

ACTIFS COURANTS

Stocks	3.5	50 414 177	49 142 359
Dépréciations des stocks		(1 041 792)	(1 119 141)
Total des Stocks		49 372 385	48 023 218
Clients et comptes rattachés	3.6	35 022 836	34 506 221
Dép. sur créances clients et comptes rattachés		(4 636 396)	(3 567 926)
Total des Clients et comptes rattachés		30 386 440	30 938 295
Autres actifs courants		8 431 044	14 973 539
Dép. autres actifs courants		(742 449)	(658 293)
Autres Actifs Courants	3.7	7 688 595	14 315 246
Placements et Autres Actifs Financiers	3.8	15 000 000	2 000 000
Liquidités et Equivalents de Liquidités	3.9	14 517 188	16 162 410
TOTAL ACTIFS COURANTS		116 964 608	111 439 169
TOTAL ACTIFS		240 095 633	232 492 168

GROUPE LAND'OR
BILAN CONSOLIDÉ (Capitaux propres et passifs)

Arrêté au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)

Notes

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux propres

Capital social		13 784 285	13 784 285
Primes liées au capital		67 231 496	67 231 496
Réserves consolidés		10 504 392	3 695 720
Autres capitaux propres		9 447 158	8 959 959
Ecart de conversion groupe		(2 730 471)	(2 973 508)
Résultat de l'exercice - Part du Groupe		12 631 257	6 840 834
Total des capitaux propres - Part du Groupe	4.1	110 868 117	97 538 786
Total des intérêts minoritaires	4.1	234	199

Passifs

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts et dettes financières	4.2	49 067 732	50 694 055
Provisions	4.3	5 954 954	5 464 150
Total des Passifs Non Courants		55 022 686	56 158 205

PASSIFS COURANTS

Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	35 763 507	43 013 031
Autres passifs courants	4.5	14 314 421	12 809 718
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers	4.6	24 126 668	22 972 229

Total des Passifs Courants		74 204 596	78 794 978
-----------------------------------	--	-------------------	-------------------

TOTAL PASSIFS		129 227 282	134 953 183
----------------------	--	--------------------	--------------------

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		240 095 633	232 492 168
--	--	--------------------	--------------------

GROUPE LAND'OR
ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Revenus	5.1	259 028 592	255 384 962
Autres produits d'exploitation		2 527 835	1 709 984
Total des Produits D'exploitation		261 556 427	257 094 946
Charges d'exploitation			
Variation de stock de produits finis		239 839	(2 734 332)
Achats consommés	5.2	(172 319 550)	(181 605 045)
Charges externes	5.3	(8 014 669)	(7 334 251)
Charges de personnel	5.4	(26 241 886)	(23 225 549)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.5	(10 621 370)	(7 257 686)
Impôts et taxes		(1 882 919)	(852 767)
Autres charges d'exploitation	5.6	(20 516 736)	(19 931 749)
Total des Charges D'exploitation		(239 357 291)	(242 941 379)
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 199 136	14 153 567
Charges financières nettes	5.7	(5 561 810)	(6 840 897)
Produits de placements	5.8	166 535	23 031
Autres gains ordinaires	5.9	1 164 057	1 310 441
Autres pertes ordinaires		(378 999)	(144 873)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		17 588 919	8 501 269
Impôt sur les bénéfices	5.10	(4 957 628)	(1 660 401)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		12 631 291	6 840 868
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		12 631 291	6 840 868
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)		12 631 257	6 840 834
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)		34	34

GROUPE LAND'OR
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)	Notes	2 024	2 023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		12 631 291	6 840 868
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	5.5	10 621 370	7 257 686
QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		(696 963)	(345 529)
Charges d'intérêts	5.7	3 048 342	2 770 027
Variation écart de conversion	6.2	(837 246)	(2 775 004)
Plus ou moins-value de cession des immobilisations	5.9	(152 216)	(153 049)
Variation des :			
Stocks		(1 271 818)	7 063 430
Créances		(516 615)	(6 508 542)
Autres actifs		6 956 495	2 613 682
Fournisseurs et autres passifs		(5 741 045)	10 198 841
Flux provenant des activités d'exploitation		24 041 595	26 962 410
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles.		(8 491 526)	(17 107 528)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		360 636	184 560
Décassements provenant des autres actifs non courants		(354 002)	(385 868)
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(242 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		172 390	-
Flux affectés aux activités d'investissement		(8 312 502)	(17 551 785)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement \ (remboursement) des crédits de financement de stock et autres crédits de gestion (Net)	4.6	(2 500 000)	1 000 000
Remboursement des emprunts		(12 640 485)	(8 145 969)
Encaissement provenant des subventions investissements		770 162	2 091 094
Encaissement Emprunts		7 500 000	11 124 905
Réduction du Capital et opérations sur actions propres		-	(199 900)
Flux provenant des <affectés aux> activités de financement		(6 870 323)	5 870 130
Variation de Trésorerie		8 858 770	15 280 755
Trésorerie au début de l'exercice		7 715 463	(7 565 292)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6.1	16 574 233	7 715 463

GROUPE LAND'OR

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or » ou « société ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2024 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka, Land'Or Maroc, Land'Or USA Holdings Inc et Land'or MEA foods & beverages trading L.L.C Dubai UAE.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LAND'OR SA	Mère	100%	Société consolidante
LAND'OR FOODS & SERVICES (LFS)	Filiale	99,99%	Intégration globale
Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka (ELHADITHA)	Filiale	65%	Intégration globale
LAND 'OR MAROC INDUSTRIES (LMI)	Filiale	100%	Intégration globale
LAND 'OR MAROC (LM)	Filiale	100%	Intégration globale
LAND'OR USA HOLDING INC (LUSA)	Filiale	100%	Intégration globale
LAND'OR MEA FOODS & BEVERAGES TRADING L.L.C : (LMEA)	Filiale	100%	Intégration globale

1_ La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires

2_ La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003. L'objet de LFS est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de LFS est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_ La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne. Cette société n'est pas entrée en activité depuis sa constitution.

4_ La filiale Land'Or Maroc est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Dans l'objectif de redresser la situation financière de Land'Or Maroc, Land'Or a soumis à l'approbation de la Banque Centrale de Tunisie, en date du 05/04/2016, un plan de restructuration financière au profit de sa filiale. N'ayant pas reçu de suite à cette demande et au vu de l'évolution positive de l'activité de la filiale au cours des dernières années notamment avec le démarrage du projet industriel au Maroc, Land'Or a introduit, le 22/08/2024, une demande d'autorisation pour un nouveau plan de restructuration de sa filiale consistant en la conversion de l'ancienne créance datant des exercices 2013 et 2014 s'élevant à 5,9M€ en une participation dans le capital.

5_ La filiale "Land'Or USA Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine. Cette société est actuellement en veilleuse.

6_ La Filiale "Land'Or Maroc Industries (LMI)" est une société dont le capital est de 143 001 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine. Suite à l'accord de la Banque Centrale de Tunisie en date du 07/05/2019 sous le Numéro 402373 autorisant la société Land'Or à prendre une participation dans le Capital de LMI qui s'élève à 6M€, la société Land'Or a procédé à une augmentation du capital de LMI en 2021 de l'ordre de 840 k€, en 2022 de l'ordre de 5000 K€, en 2023 de l'ordre de 783k€ et en 2024 de l'ordre de 700 K€. A signaler que le Capital de LMI est détenu entièrement par Land'Or. LMI est une filiale industrielle, créée en 2019, dans l'objectif de porter le projet industriel du Groupe au Maroc. Ledit projet consiste en une installation industrielle pour la fabrication de fromages.

7_ La filiale "LMEA" est une société dont le capital est de 350 000,00 AED et régie par la loi des Emirats Arabes unies et ayant une activité commerciale.

1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens (« TND ») et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

2- PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère sur les filiales.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

Goodwill

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'Or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'Or Maroc, lors de leur constitution, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NCT 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

Ecart de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« TND ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

2.2- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée d'utilité
Progiciel SAP	10 ans
Autres logiciels informatiques	3 ans
Dépôts de marques	3 ans
Bâtiment industrie	35 ans
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20 ans
Installations techniques	20 ans
Matériels industriels	20 ans
Outillages industriels	10-15 ans
A.A.matériel et outillage industrie	20 ans
Matériels de transport des biens	7 ans
Matériels de transport des personnes	7-10 ans
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35 ans
Equipements de bureau	10 ans
Matériels informatiques	7 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3- Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.4- Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.5- Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au prix d'achat majoré des frais directement liés à l'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode de comptabilisation de flux d'entrée et de sortie de Stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente. »

La société dispose d'une comptabilité analytique gérée sur un logiciel qui permet la détermination des clés de répartition.

2.6- Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.7- Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.8- Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.9- Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.10 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en TND (ou dans la monnaie locale pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

La société ne fait pas recours à des moyens de couverture contre le risque de change. En effet, elle utilise, soit le financement en devise si la fluctuation du dinar vis-à-vis les autres devises étrangères est stable soit le financement des importations en dinars en cas de fluctuation importante du cours de change.

3- ACTIFS

3.1- Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	4 499 419	3 925 768
Concessions, brevets & droits similaires	1 015 196	800 992
Immobilisations incorporelles en cours	538 147	312 308
Avances et acomptes s/immo. incorp.	33 788	57 715
Total brut	6 086 550	5 096 783
Amt/dép. immobilisations incorporelles	(4 020 398)	(3 448 888)
Total net	2 066 152	1 647 895

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2023	Acquisition 2024	Transferts / Régul	Valeur Brute 2024	Amort 2023	Dotation / Prov. 2024	Transf/ Régul.	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Logiciel informatique	3 925 768	299 522	274 129	4 499 419	(3 042 209)	(408 077)	74 545	(3 375 741)	1 123 678
Dépôt de marques	800 992	191 586	22 618	1 015 196	(406 679)	(237 978)	-	(644 657)	370 539
Immob. incorp. en cours	312 308	522 586	(296 747)	538 147	-	-	-	-	538 147
Avances s/immo. incorp.	57 715	-	(23 927)	33 788	-	-	-	-	33 788
TOTAL	5 096 783	1 013 694	(23 927)	6 086 550	(3 448 888)	(646 055)	74 545	(4 020 398)	2 066 152

3.2- Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Terrains nus	3 784 949	3 742 892
Terrains bâtis	230 400	230 400
Constructions	31 103 067	29 366 605
Installations générales, agencements et aménagements	11 609 477	9 931 914
Installations tech, matériel & outillage en CB/ Location	5 287 072	2 608 292
Installations techniques	15 167 114	11 713 828
Matériel Industriel	75 806 453	62 101 808
Outillage Industriel	7 685 633	6 102 113
Matériel de transport	7 493 683	6 109 651
Matériel de transport en CB/Location	-	390 817
Matériel de bureau	1 069 416	1 023 311
Matériel informatique	3 117 697	3 016 190
Avances et acomptes s/immo. corp.	401 771	943 735
Immobilisations corporelles en cours	439 392	16 534 112
Total brut	163 196 124	153 815 668
Amt/dép. immobilisations corporelles	(42 565 677)	(35 859 317)
Total net	120 630 447	117 956 351

Les immobilisations en cours dont le montant s'élève à 439.392 TND représente la somme versée pour la construction qui n'est pas encore mis en service à la date de clôture.

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2023	Acquisition	Cession	Transfert	Reclassement	Effet de Conversion	Valeur Brute 2024
Terrains nus	3 742 892	-	-	-	-	42 057	3 784 949
Terrains bâtis	230 400	-	-	-	-	-	230 400
Constructions	29 366 605	103 746	-	1 265 814	(21 215)	388 117	31 103 067
Instal. Ag. et aménagements	9 931 914	1 452 762	(642 883)	246 736	572 560	48 388	11 609 477
Instal.tech, mat&out.en CB	2 608 292	342 684	-	2 264 670	-	71 426	5 287 072
Installations techniques	11 713 828	3 347 775	-	-	-	105 511	15 167 114
Matériel Industriel	62 101 808	1 996 674	1	11 689 520	(424 447)	442 897	75 806 453
Outillage Industriel	6 102 113	471 705	-	646 358	424 446	41 011	7 685 633
Matériel de transport	6 109 651	1 458 893	(857)	-	(74 546)	542	7 493 683
Matériel de transport en CB	390 817	-	(466 283)	-	74 545	921	-
Matériel de bureau	1 023 311	33 644	-	800	-	11 661	1 069 416
Matériel informatique	3 016 190	96 005	(17 459)	7 844	-	15 117	3 117 697
Avances s/imm. corp.	943 735	-	(16 825)	-	(535 993)	10 854	401 771
Immob. Corp. en cours	16 534 112	90 722	(55 392)	(16 121 742)	(15 350)	7 042	439 392
TOTAL	153 815 668	9 394 610	(1 199 698)	-	-	1 185 544	163 196 124

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2024	Amort 2023	Dotation	Reprise sur cession	Reclassement	Effet de Conversion	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Terrains nus	3 784 949	-	-	-	-	-	-	3 784 949
Terrains bâtis	230 400	-	-	-	-	-	-	230 400
Constructions	31 103 067	(3 675 005)	(800 499)	-	1	(21 725)	(4 497 228)	26 605 839
Instal. Ag. et aménagements	11 609 477	(3 289 642)	(529 958)	5 913	217 340	(2 535)	(3 598 882)	8 010 595
Instal.tech, mat&out.en CB	5 287 072	(130 415)	(786 191)	-	(43 787)	(10 580)	(970 973)	4 316 099
Installations techniques	15 167 114	(5 709 775)	(629 369)	37 165	1 869 018	(25 373)	(4 458 334)	10 708 780
Matériel Industriel	75 806 453	(15 186 830)	(3 365 425)	130 713	(1 753 474)	(29 506)	(20 204 522)	55 601 931
Outillage Industriel	7 685 633	(1 957 411)	(459 319)	196 176	(71 758)	(3 132)	(2 295 444)	5 390 189
Matériel de transport de biens	7 493 683	(3 345 398)	(673 274)	81 290	1	(82)	(3 937 463)	3 556 220
Matériel de transport en CB	-	(315 415)	-	316 045	(1)	(629)	-	-
Matériel de bureau	1 069 416	(426 834)	(80 058)	5 385	(451 301)	(7 973)	(960 781)	108 635
Matériel informatique	3 117 697	(1 822 592)	(268 284)	218 591	233 961	(3 726)	(1 642 050)	1 475 647
Avances s/imm. corp.	401 771	-	-	-	-	-	-	401 771
Immob. Corp. en cours	439 392	-	-	-	-	-	-	439 392
TOTAL	163 196 124	(35 859 317)	(7 592 377)	991 278	-	(105 261)	(42 565 677)	120 630 447

3.3- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	239 126	411 516
Total Net	239 126	411 516

3.4- Autres actifs non courant

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Charge à répartir	17 970 552	17 596 948
Total brut	17 970 552	17 596 948
Résorptions	(17 775 252)	(16 559 711)
Total net	195 300	1 037 237

3.5- Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	20 120 882	20 338 030
Stocks d'emballages	7 497 394	8 773 236
Stock en transit	4 026 294	4 289 504
Matières consommables	246 379	265 916
Produits finis et en-cours	12 529 117	10 472 020
Stocks divers	5 994 111	5 003 653
Total brut	50 414 177	49 142 359
Dépréciations des stocks d'emballages	(1 041 792)	(1 119 141)
Total net	49 372 385	48 023 218

3.6- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Clients	26 235 623	21 015 754
Clients - Effets à recevoir	6 325 574	7 597 938
Clients - Chèques à Encaisser	125 751	3 499 611
Chèques & Effets impayés	586 457	591 050
Clients douteux ou litigieux	1 749 431	1 801 868
Total brut	35 022 836	34 506 221
Dép. sur créances clients et comptes rattachés	(4 636 396)	(3 567 926)
Total net	30 386 440	30 938 295

3.7- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Créances sur personnel & org. Sociaux	21 065	46 842
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	417 555	239 814
Etat et collectivité publique	2 799 227	8 544 136
Etat crédit d'impôt	2 595 543	4 660 752
Débiteurs divers	464 109	905 555
Compte de régularisation actif	2 133 545	576 440
Total brut	8 431 044	14 973 539
Dép. autres actifs courants	(742 449)	(658 293)
Total net	7 688 595	14 315 246

3.8- Placements et autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dépôts bancaires	15 000 000	2 000 000
Total brut	15 000 000	2 000 000

3.9- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Valeurs à l'encaissement	3 701 287	4 650 538
Banque	11 458 502	12 123 959
Autres valeurs	405	405
Caisse	23 759	33 586
Régies d'avance et accreditifs	6 064	7 149
Total brut	15 190 017	16 815 637
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	(672 829)	(653 227)
Total net	14 517 188	16 162 410

4- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	Solde 2023	Affectation du résultat 2023	Subventions d'investissement	Autres Mouvement	Résultat de la période	Solde 2024
Capital social	13 784 285	-	-	-	-	13 784 285
Primes liées au capital	67 231 496	-	-	-	-	67 231 496
Réserves consolidés	3 695 720	6 840 834	-	(32 162)	-	10 504 392
Autres capitaux propres	8 959 959	-	487 199	-	-	9 447 158
Ecart de conversion groupe	(2 973 508)	-	-	243 037	-	(2 730 471)
Résultat de l'exercice - Part du Groupe	6 840 834	(6 840 834)	-	-	12 631 257	12 631 257
Capitaux propres-part du groupe	97 538 786	-	487 199	210 875	12 631 257	110 868 117
Résultat du Groupe par action					0,916	

Le capital social s'élève à 13 784 285 TND réparti au 31 décembre 2024 sur 13.784.285 actions d'une valeur nominale de (1) dinar tunisien. Les actions sont toutes ordinaires.

La variation des capitaux propres est constituée essentiellement de l'effet compensé des éléments suivants :

- ✓ Augmentation des subventions d'investissement chez Land'or Groupe de 487 199 TND expliqué par l'obtention de subventions d'investissements pour un montant de 1 184 162 TND pour Land'or SA et l'amortissement des subventions d'investissement (Land'Or SA pour un montant de 491 695 TND et LMI pour un montant de 205 268 DT) ;
- ✓ Variation de l'écart de conversion pour un montant de 243 037 TND ;
- ✓ Le résultat Net part du Groupe de l'exercice s'élève à 12 631 257 TND.

La ventilation de l'écart de conversion par entité se présente comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Ecart de conversion provenant de la société LM	(3 488 632)	(3 143 151)
Ecart de conversion provenant de la société LMI	871 371	288 371
Ecart de conversion provenant de la société ELHADITHA	(40 021)	(40 021)
Ecart de conversion provenant de la société LUSA	(86 071)	(78 707)
Ecart de conversion provenant de la société LMEA	12 882	-
Capitaux propres-part du groupe	(2 730 471)	(2 973 508)

4.2- Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts BT - non courant	17 052 632	11 354 468
Emprunt BERD - non courant	26 215 157	33 167 033
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	-	79 656
Emprunts UBCI - non courant	3 073 527	4 505 817
-Dette de location financière	2 726 416	1 587 081
Total emprunt	49 067 732	50 694 055

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme et au nouvel emprunt obtenu courant 2024 pour un montant de 7 500 000 DT.

4.3- Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	4 754 954	4 550 033
Provisions pour pensions et retraites	1 200 000	914 117
Total provisions	5 954 954	5 464 150

4.4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs ordinaires locaux	16 299 402	13 619 221
Fournisseurs étrangers	6 651 923	15 507 796
Fournisseurs - retenue de garantie	419 820	671 498
Fournisseurs d'immobilisations	865 891	939 834
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 070 963	4 600 520
Fournisseurs - Effets à payer	7 455 508	7 674 162
Total Fournisseurs et comptes rattachés	35 763 507	43 013 031

4.5- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2024	31/12/2023
Clients - Avances et acomptes reçus	153 344	12 370
Rémunération due au personnel	3 451 338	3 077 365
Etat et Collectivités publiques	5 471 475	5 216 570
Créditeurs divers	2 303 123	2 516 436
Compte régul. Passif	2 343 141	1 664 777
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	592 000	322 200
Total Autres passifs courants	14 314 421	12 809 718

4.6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Echéance à moins d'un an emprunts BT - courant	1 949 312	1 493 659
Echéance à moins d'un an emprunts UBCI - courant	1 432 291	1 360 000
Financement de stock et préfinancement export	6 000 000	8 500 000
Concours bancaires - Financement en devise	12 642 078	11 095 277
Concours bancaires (trésorerie passive)	973 706	4 897
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - courant	1 012 846	363 955
Intérêts courus sur emprunts - courant	116 435	154 441
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	24 126 668	22 972 229

5- ETAT DE RÉSULTAT

5.1- Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ventes de produits finis	259 028 592	255 384 962
Autres produits d'exploitation	2 527 835	1 709 984
Vente de services	1 249 730	709 550
Subventions d'exploitation	148 483	148 800
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	792 746	345 529
Autres produits divers	336 876	506 105
Total Produits d'exploitation	261 556 427	257 094 946

5.2- Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Achat de matières premières	(137 767 567)	(138 741 391)
Achat emballages et autres matières consommables	(15 534 478)	(37 270 892)
Achats de marchandises	-	(5 826)
Variation de stocks	(19 017 505)	(5 586 936)
Total Achats Consommés	(172 319 550)	(181 605 045)

5.3- Autres achats

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>En dinar tunisien (TND)</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Autres achats stockables	(2 171 735)	(1 726 151)
Autres achats non stockables	(5 842 934)	(5 608 100)
Total Autres achats	(8 014 669)	(7 334 251)

5.4- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Salaires et compléments de salaires	(22 529 904)	(19 924 161)
Charges sociales légales	(3 711 982)	(3 301 388)
Total Charges de personnel	(26 241 886)	(23 225 549)

5.5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Dotations aux amortissements et résorption des charges à répartir	(9 453 974)	(7 391 115)
Dotations aux provisions	(4 251 231)	(2 474 655)
Total	(13 705 204)	(9 865 770)
Reprise sur provision	3 083 834	2 608 084
Total Net	(10 621 370)	(7 257 686)

5.6- Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Services extérieurs	(5 917 911)	(5 645 139)
Charges diverses ordinaires	(411 433)	(271 660)
Autres services extérieurs	(14 187 392)	(14 014 950)
Total	(20 516 736)	(19 931 749)

5.7- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Intérêts des emprunts	(3 048 342)	(2 770 027)
Autres charges d'intérêts	(2 082 865)	(1 938 533)
Gain / (Perte) de change net	1 715 530	(159 132)
Autres frais et commissions financières	(2 146 133)	(1 973 205)
Total	(5 561 810)	(6 840 897)

5.8- Produits de placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Produits d'intérêts	166 535	23 031
Total	166 535	23 031

5.9- Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Produit de cession des immobilisations	152 216	153 049
Transferts de charges d'exploitation	767 843	368 456
Autres produits exceptionnels	243 998	788 936
Total	1 164 057	1 310 441

5.10- Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Impôt exigible	(4 079 185)	(1 452 331)
Impôt exigible - Contribution conjoncturelle	(878 443)	(208 070)
Total	(4 957 628)	(1 660 401)

6- ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1- Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Placements	15 000 000	2 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités (Note 3.9)	15 190 017	16 815 637
Concours Bancaires (y compris financement en Devise) (Note 4.6)	(13 615 784)	(11 100 174)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	16 574 233	7 715 463

6.2- Variation de l'écart de conversion :

La variation de l'écart de conversion se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2024	2023
Variation de l'écart de conversion (capitaux propres)	243 037	542 958
Variation de l'écart de conversion ((Immobilisations corporelles-Brut)	(1 185 544)	(3 442 838)
Variation de l'écart de conversion (Immobilisations corporelles-Amortissement)	105 261	124 876
Total	(837 246)	(2 775 004)

6.3- Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

7- NOTES COMPLEMENTAIRES

7.1- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'Administration du 24 Avril 2024.
Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou nécessitant une information complémentaire.

7.2- Informations sur les parties liées

7.2.1- Transactions et soldes avec les parties liées

Toutes les transactions et les soldes avec les parties liées de la société mère qui sont incluses dans le périmètre de consolidation sont des transactions et soldes intra-groupe éliminés au niveau des états financiers consolidés.

Par ailleurs, courant 2024, Land'Or a facturé à la société « Land'Or Holding SA » un montant de 8 041 DT (HTVA) au titre de la location de bureaux situés à Bir Jedid, 2054, Khelidia. Le solde du compte « Land'Or Holding SA » au 31 décembre 2024 est débiteur et s'élève à 9 569 DT.

7.2.2- Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère

Au cours l'exercice 2024, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 987.087 DT.
L'administrateur salarié est lié à la société par un contrat de travail avant la prise de ses fonctions d'administrateur, sa rémunération et les avantages lui revenant sont fixés par son contrat de travail.

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et s'élève à 130.000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 12 000 DT bruts.

Une estimation de départ à la retraite pour l'administrateur salarié et le DG de 522.219 DT est enregistrée dans la rubrique provision pour départ à la retraite (Note 4.3) conformément à la convention sectorielle.

GROUPE LAND'OR

Etat de résultat consolidé par pôle Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024 (Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)	Industrie	Commerce	Distribution	2024
Produits d'exploitation				
Revenus	190 573 231	68 455 361	-	259 028 592
Autres produits d'exploitation	2 493 194	-	34 641	2 527 835
Total des Produits D'exploitation	193 066 425	68 455 361	34 641	261 556 427
Charges d'exploitation				
Variation de stock de produits finis	642 087	(402 248)	-	239 839
Achats consommés	(110 579 048)	(61 740 502)	-	(172 319 550)
Charges externes	(7 543 131)	(11 347)	(460 191)	(8 014 669)
Charges de personnel	(22 112 922)	(2 759 027)	(1 369 937)	(26 241 886)
Dotation nette aux amortissements et provisions	(10 852 830)	186 429	45 031	(10 621 370)
Impôts et taxes	(1 762 167)	(96 941)	(23 811)	(1 882 919)
Autres charges d'exploitation	(14 626 468)	(4 562 456)	(1 327 812)	(20 516 736)
Total des Charges D'exploitation	(166 834 480)	(69 386 091)	(3 136 720)	(239 357 291)
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 231 945	(930 730)	(3 102 079)	22 199 136
Charges financières nettes	(5 756 539)	197 377	(2 648)	(5 561 810)
Produits de placements	48 196	-	118 339	166 535
Autres gains ordinaires	379 228	715 988	68 841	1 164 057
Autres pertes ordinaires	(324 442)	(54 557)	-	(378 999)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	20 578 388	(71 922)	(2 917 547)	17 588 919
Impôt sur les bénéfices	(4 288 405)	(565 612)	(103 611)	(4 957 628)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	16 289 983	(637 534)	(3 021 158)	12 631 291
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	16 289 983	(637 534)	(3 021 158)	12 631 291
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)	16 289 983	(637 534)	(3 021 192)	12 631 257
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)	-	-	34	34

GROUPE LAND'OR

Soldes intermédiaires de gestion

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

Produits		Charges		Solde	2024	2023
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation		Coût d'achat des marchandises vendues		Marge Commerciale		
Revenus et autres produits d'exploitation	261 556 428					
Production stockée	239 839	Ou (Déstockage de production)	-			
Production Immobilisée						
Total	261 796 266	Total	0	Production	261 796 266	254 360 614
(2) Production	261 796 266	Achats consommés	(172 319 550)	Marge sur coût matières	89 476 716	72 755 569
(1) Marge Commerciale	0	(1) et (2) Autres charges externes	(28 531 405)			
(2) Marge sur coût matière	89 476 716					
Subvention d'exploitation						
Total	89 476 716	Total	(28 531 405)	Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)	60 945 311	45 489 569
Valeur Ajoutée Brute	60 945 311	Impôts et taxes	(1 882 919)			
		Charges de personnel	(26 241 886)			
	60 945 311	Total	(28 124 805)	Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation	32 820 506	21 411 253
Excédent brut d'exploitation	32 820 506	ou Insuffisance brute d'exploitation	-			
Autres produits ordinaires	1 164 057	Autres charges ordinaires	(378 999)			
Produits financiers	166 535	Charges financières	(5 561 810)			
Transferts et reprises de charges	0	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	(10 621 370)			
		Impôt sur le résultat ordinaire	(4 957 628)			
Total	34 151 098	Total	(21 519 807)	Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)	12 631 291	6 840 868
Résultat positif des Activités ordinaires	12 631 291	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effets positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables				
		impôt sur les éléments extra. et sur les modif. comptables				
Total	12 631 291	Total	-	Résultat Net après Modifications Comptables	12 631 291	6 840 868

GROUPE « LAND'OR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Tunis le 30 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société
Land'Or S.A.
Bir Jedid, 2054-Khelidia

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société « Land'Or S.A » («Land'Or» ou «Société») et de ses filiales (« Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 110 868 117 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 12 631 257 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe Land'Or conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2024

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 35 022 836 DT provisionnées à hauteur de 4 636 396 DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture).
- Vérifier l'existence des éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des débiteurs).
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances.
- Revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances.
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant cette estimation.

4. Rapport de gestion du Conseil d'administration (« Rapport de Gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution

réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Land'Or S.A et de ses filiales. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de Land'Or S.A et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

Associé

Les Commissaires aux Comptes Associés

M.T.B.F

Ahmed Sahnoun

Associé

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 276.565.887 DT et un résultat net de la période de 4.547.833 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 31 mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au Système Comptable des Entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 31 mars 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la Société POS pour l'évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Cette méthode comptable devrait être, à notre avis, confirmée par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 57,82% de l'actif total au 31 mars 2025.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 mars 2025 une proportion de 25,79% de l'actif total de la Société POS.

Tunis, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
ACTIF				
Portefeuille-titres :	4	159 908 922	167 252 798	165 683 628
- Obligations		116 790 510	124 064 596	122 896 575
- BTA		35 158 621	34 953 409	34 654 035
- Titres OPCVM		7 959 791	8 234 793	8 133 018
Placements monétaires et disponibilités :	5	116 656 857	73 637 551	110 106 481
- Placement monétaires		45 328 582	2 945 676	25 868 640
- Placements à terme		71 291 999	70 335 143	83 988 589
- Disponibilités		36 276	356 732	249 252
Créances d'exploitation :	7	108	1 559	2 549
- Intérêts à recevoir		108	1 559	2 549
- Titres de créances échues		-	-	-
TOTAL ACTIF		276 565 887	240 891 908	275 792 658
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	534 188	469 135	517 495
Autres créditeurs divers	9	275 844	208 165	619 344
Total Passif		810 032	677 300	1 136 839
ACTIF NET				
Capital	10	254 258 641	221 853 511	257 218 719
Sommes distribuables :		21 497 214	18 361 097	17 437 100
- Sommes distribuables de la période	11	4 272 304	3 670 050	17 435 080
- Sommes distribuables de l'exercice clos		17 224 409	14 689 027	-
- Report à nouveau		501	2 020	2 020
Actif Net		275 755 855	240 214 608	274 655 819
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		276 565 887	240 891 908	275 792 658

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus du portefeuille-titres :	12	2 609 429	2 741 438	11 041 658
- Revenus des obligations		2 159 146	2 286 141	8 996 222
- Revenus des BTA		450 283	455 297	1 831 221
- Revenus de titres OPCVM		-	-	214 215
Revenus des placements monétaires	13	425 094	67 022	1 312 837
Revenus des placements à terme	14	1 980 171	1 514 103	6 274 413
Total des revenus des placements		5 014 694	4 322 563	18 628 908
Charges de gestion des placements	15	(534 188)	(469 135)	(1 962 127)
Revenus nets des placements		4 480 506	3 853 428	16 666 781
Autres charges d'exploitation	16	(106 902)	(96 968)	(403 326)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 373 604	3 756 460	16 263 455
Régularisation du résultat d'exploitation		(101 300)	(86 410)	1 171 625
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		4 272 304	3 670 050	17 435 080
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		101 300	86 410	(1 171 625)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		109 615	185 452	505 318
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		64 614	-	35 856
Frais de négociation de titres		-	-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		4 547 833	3 941 912	16 804 629

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

 (Montants exprimés
en dinars)

**VARIATION DE
L'ACTIF NET
RÉSULTANT DES
OPÉRATIONS
D'EXPLOITATION**

Résultat d'exploitation

**Période du
01/01 au
31/03/2025**
**Période du
01/01 au
31/03/2024**
**Exercice clos
le
31 décembre
2024**

4 373 604

3 756 460

16 263 455

 Variation des plus (ou
moins) valeurs potentielles
sur titres

109 615

185 452

505 318

 Plus (ou moins) valeurs
réalisées sur cessions de
titres

64 614

-

35 856

 Frais de négociation de
titres

-

-

-

**DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Distribution de dividendes

-

-

(11 874 920)

**TRANSACTIONS SUR
LE
CAPITAL**
Souscriptions :

- Capital au nominal
- Régularisation des
sommes non distribuables
- Régularisation des
sommes distribuables de la
période
- Régularisation des
sommes distribuables de
l'exercice clos

13 336 500

236 379

65 635

919 644

20 917 700

329 510

173 545

1 407 343

272 590 700

4 499 265

13 724 211

-

Rachats :

- Capital au nominal
- Régularisation des
sommes non distribuables
- Régularisation des
sommes distribuables de la
période
- Régularisation des
sommes distribuables de
l'exercice clos

(16 412 600)

(294 586)

(166 935)

(1 131 834)

(25 912 800)

(410 377)

(259 957)

(1 743 413)

(243 133 500)

(4 023 027)

(15 702 684)

-

**VARIATION DE L'ACTIF
NET**
1 100 036
(1 556 537)
32 884 674
ACTIF NET

En début de période

274 655 819

241 771 145

241 771 145

En fin de période

275 755 855

240 214 608

274 655 819

NOMBRE D'ACTIONS

En début de période

2 527 776

2 233 204

2 233 204

En fin de période

2 497 015

2 183 253

2 527 776

**VALEUR
LIQUIDATIVE**

En début de période

108,655

108,262

108,262

En fin de période

110,434

110,026

108,655

**TAUX DE RENDEMENT
ANNUALISÉ**
6,64%
6,55%
6,58%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2025

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NCT16, NCT 17 et NCT18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 mars 2025, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 159 908 922 DT au 31 mars 2025, contre 167 252 798 DT au 31 mars 2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2025	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			48 028 405	(72 869)	1 969 890	-	49 925 427	18,10%	18,05%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	600 000	-	28 992	-	628 992	0,23%	0,23%
TN0003400405	AB 2010	30 000	198 677	-	8 184	-	206 861	0,08%	0,07%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	1 400 000	-	13 552	-	1 413 552	0,51%	0,51%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	1 600 000	-	125 824	-	1 725 824	0,63%	0,62%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	700 000	-	55 568	-	755 568	0,27%	0,27%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	10 000	800 000	-	26 992	-	826 992	0,30%	0,30%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 600 000	-	108 840	-	1 708 840	0,62%	0,62%

TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 5ANS 10.9% CAT A	17 340	1 387 200	-	54 323	-	1 441 523	0,52%	0,52%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	30 000	3 000 000	-	119 688	-	3 119 688	1,13%	1,13%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	800 000	-	30 176	-	830 176	0,30%	0,30%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	600 000	-	9 852	-	609 852	0,22%	0,22%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	74 944	-	2 074 944	0,75%	0,75%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	32 000	1 920 000	-	15 898	-	1 935 898	0,70%	0,70%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 5A 10.35%	17 770	1 777 000	-	25 802	-	1 802 802	0,65%	0,65%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10.25%	25 000	500 000	-	14 040	-	514 040	0,19%	0,19%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Valeur potentielle	Valeur au 31/03/2025	% actif net	% actif
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	2 400 000	-	78 504	-	2 478 504	0,90%	0,90%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	182 688	-	3 182 688	1,15%	1,15%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	218 016	-	3 218 016	1,17%	1,16%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	2 000 000	-	87 200	-	2 087 200	0,76%	0,75%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	300 000	-	7 536	-	307 536	0,11%	0,11%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	875 000	-	6 120	-	881 120	0,32%	0,32%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	700 503	(72 869)	12 252	-	639 886	0,23%	0,23%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	25	-	-	-	25	0,00%	0,00%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	400 000	-	26 824	-	426 824	0,15%	0,15%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	200 000	-	6 456	-	206 456	0,07%	0,07%
TN0006720130	MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	400 000	-	24 304	-	424 304	0,15%	0,15%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	61 480	-	5 061 480	1,84%	1,83%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	800 000	-	54 752	-	854 752	0,31%	0,31%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	2 520 000	-	176 904	-	2 696 904	0,98%	0,98%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10.55 % 5ANS	15 000	1 200 000	-	94 068	-	1 294 068	0,47%	0,47%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	800 000	-	15 576	-	815 576	0,30%	0,29%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.50 % 5ANS	20 000	2 000 000	-	90 208	-	2 090 208	0,76%	0,76%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	2 500 000	-	82 720	-	2 582 720	0,94%	0,93%
TN0003900263	UIB2011-1	30 000	1 050 000	-	31 608	-	1 081 608	0,39%	0,39%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Valeur potentielle	Valeur au 31/03/2025	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :			95 764 400	1 884 724	4 374 580	-	102 023 704	37,00%	36,89%
• Obligations			64 229 518	17 141	2 618 425	-	66 865 084	24,25%	24,18%
TN0008000838	- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	528 480	-	10 528 480	3,82%	3,81%

TN0008000895	- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	714 816	-	17 714 816	6,42%	6,41%	
TN0008000903	- Emprunt National 2021 T2 CAT C	400	384 000	6 725	17 010	-	407 735	0,15%	0,15%	
TNSQHXZ8T348	- Emprunt National 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	140 184	-	4 640 184	1,68%	1,68%	
TNLEGO8CKWX3	- Emprunt National 2022 T1 CAT A TF	46 273	445 518	10 416	1 259	-	457 193	0,17%	0,17%	
TN0OU20VQYS5	- Emprunt National 2022 T1 CAT B TV	80 000	6 400 000	-	20 608	-	6 420 608	2,33%	2,32%	
TNBLRFH96SL4	- Emprunt National 2022 T2 CAT B TF	55 000	5 500 000	-	326 876	-	5 826 876	2,11%	2,11%	
TNRGVSC8DE36	- Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	90 000	9 000 000	-	363 312	-	9 363 312	3,40%	3,39%	
TNCGJF5TW027	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TF	15 000	1 500 000	-	13 860	-	1 513 860	0,55%	0,55%	
TN3C6DVEWM76	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TV	15 000	1 500 000	-	13 752	-	1 513 752	0,55%	0,55%	
TNCR2TMAK1K8	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TF	15 000	1 500 000	-	102 132	-	1 602 132	0,58%	0,58%	
TNN50G7PX8W5	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TV	15 000	1 500 000	-	101 400	-	1 601 400	0,58%	0,58%	
TNX0K9990B0B	- Emprunt National 2024 T2 CAT B TF	30 000	3 000 000	-	206 856	-	3 206 856	1,16%	1,16%	
TNFC8O7A9BF4	- Emprunt National 2024 T3 CAT B TF	10 000	1 000 000	-	42 960	-	1 042 960	0,38%	0,38%	
TN9092FJKK8	- Emprunt National 2024 T4 CAT B TF	10 000	1 000 000	-	24 920	-	1 024 920	0,37%	0,37%	
• BTA (*)			31 534 882		1 867 583		1 756 156	- 35 158 621	12,75%	12,71%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2025	% actif net	% actif
III- Titres des OPCVM :			6 470 193	-	-	1 489 598	7 959 791	2,89%	2,88%
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	51 866	216 495	0,08%	0,08%
TNBIC10E13Y6	• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	5 581	531 267	-	-	148 879	680 145	0,25%	0,25%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	836 859	2 188 995	0,79%	0,79%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	210 382	3 261 909	1,18%	1,18%
TNINH18G9MJ0	• FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	241 612	1 612 247	0,58%	0,58%
Total en DT			150 262 999	1 811 855	6 344 471	1 489 598	159 908 922	57,99%	57,82%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 mars 2025, à 33 402 465 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	1 867 583	33 402 465	1 756 156	35 158 621	1 867 583
Total en DT		34 071 000	(2 536 118)	1 867 583	33 402 465	1 756 156	35 158 621	1 867 583

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant le premier trimestre de l'exercice 2025 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	118 390 277	31 534 882	6 701 034	156 626 193
+ Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions	-	-	(230 841)	(230 841)
- Remboursements	(6 132 354)	-	-	(6 132 354)
= En fin de période (1)	112 257 923	31 534 882	6 470 193	150 262 998
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	(53 426)	1 813 280	1 431 984	3 191 838
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(1 431 984)	(1 431 984)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	1 489 598	1 489 598
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	1 524	54 303	-	55 827
- Surcotes rapportées à l'actif net	(3 826)	-	-	(3 826)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de période (2)	(55 728)	1 867 583	1 489 598	3 301 453
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	4 559 724	1 305 873	-	5 865 597
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	2 159 146	450 283	-	2 609 429
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(2 130 555)	-	-	(2 130 555)
= En fin de période (3)	4 588 315	1 756 156	-	6 344 471
Solde au 31 mars 2025 [(1) + (2) + (3)]	116 790 510	35 158 621	7 959 791	159 908 922
Solde au 31 décembre 2024 [(a) + (b) + (c)]	122 896 575	34 654 035	8 133 018	165 683 628

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 45 328 582 DT au 31 mars 2025, contre 2 945 676 DT au 31 mars 2024, et se détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2025	% actif net	% actif
I-	Certificats de dépôt		23 834 564	325 083	24 159 647	8,76%	8,74%
I.1.	Titres à échéance supérieure à un an		-	-	-	-	-
I.2.	Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		23 834 564	325 083	24 159 647	8,76%	8,74%

TNL06TJ4A378	- Certificats de dépôt BNA 11/04/25 - 300 J - 10,97%	6	2 798 977	193 005	2 991 982	1,09%	1,08%
TNKNQ3RSXT65	- Certificats de dépôt BNA 10/06/25 - 100 J - 9,99%	39	19 078 789	119 791	19 198 580	6,96%	6,94%
TNKNQ3RSXT65	- Certificats de dépôt BNA 10/06/25 - 100 J - 9,99%	4	1 956 799	12 286	1 969 085	0,71%	0,71%

1.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)

II- Pensions livrées			20 999 261	169 674	21 168 935	7,68%	7,65%
Prise en pension 23065 BTA 7,4% 02/2030 - 33 - 02/04/25 - AMEN BANK	1		20 999 261	169 674	21 168 935	7,68%	7,65%
III- Billets de trésorerie			-	-	-	-	-
Total en DT			44 833 825	494 757	45 328 582	16,44%	16,39%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 71 291 999 DT au 31 mars 2025, contre 70 335 143 DT au 31 mars 2024, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2025	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 300J 05-04-25 10,97%	3 535	3 535 000	250 735	3 785 735	1,37%	1,37%
- BNA Plac. 100J 08-04-25 10,49%	400	400 000	8 461	408 461	0,15%	0,15%
- BNA Plac. 100J 09-04-25 10,49%	900	900 000	18 830	918 830	0,33%	0,33%
- BNA Plac. 300J 10-04-25 10,97%	140	140 000	9 762	149 762	0,05%	0,05%
- BNA Plac. 300J 12-04-25 10,97	414	414 000	28 668	442 668	0,16%	0,16%
- BNA Plac. 300J 13-05-25 10,97	1 237	1 237 000	76 438	1 313 438	0,48%	0,47%
- BNA Plac. 300J 25-05-25 10,97%	300	300 000	17 672	317 672	0,12%	0,11%
- BNA Plac. 300J 02-06-25 10,98%	2 200	2 200 000	125 479	2 325 479	0,84%	0,84%
- BNA Plac. 300J 03-06-25 10,98%	5 900	5 900 000	335 092	6 235 092	2,26%	2,25%
- BNA Plac. 300J 07-06-25 10,98%	3 200	3 200 000	178 664	3 378 664	1,23%	1,22%
- BNA Plac. 300J 07-06-25 10,98%	200	200 000	11 167	211 167	0,08%	0,08%
- BNA Plac. 100J 13-06-25 9,99%	1 400	1 400 000	7 970	1 407 970	0,51%	0,51%
- BNA Plac. 300J 17-06-25 10,98%	3 000	3 000 000	160 278	3 160 278	1,15%	1,14%
- BNA Plac. 100J 19-06-25 9,99%	2 200	2 200 000	9 634	2 209 634	0,80%	0,80%
- BNA Plac. 300J 21-06-25 10,98%	10 500	10 500 000	550 865	11 050 865	4,01%	4,00%
- BNA Plac. 300J 26-06-25 10,99%	2 000	2 000 000	101 650	2 101 650	0,76%	0,76%
- BNA Plac. 100J 28-06-25 9,99%	595	595 000	1 433	596 433	0,22%	0,22%
- BNA Plac. 300J 30-06-25 10,99%	6 000	6 000 000	299 169	6 299 169	2,28%	2,28%
- BNA Plac. 100J 02-07-25 9,99%	250	250 000	383	250 383	0,09%	0,09%
- BNA Plac. 100J 03-07-25 9,99%	310	310 000	407	310 407	0,11%	0,11%

- BNA Plac. 100J 05-07-25 9,99%	1 100	1 100 000	963	1 100 963	0,40%	0,40%
- BNA Plac. 100J 06-07-25 9,99%	607	607 000	399	607 399	0,22%	0,22%
- BNA Plac. 300J 07-07-25 10,99%	1 400	1 400 000	68 120	1 468 120	0,53%	0,53%
- BNA Plac. 300J 18-07-25 10,99%	3 000	3 000 000	138 022	3 138 022	1,14%	1,13%
- BNA Plac. 300J 23-07-25 10,99%	4 700	4 700 000	210 574	4 910 574	1,78%	1,78%
- BNA Plac. 300J 01-08-25 10,99%	2 700	2 700 000	115 115	2 815 115	1,02%	1,02%
- BNA Plac. 300J 02-08-25 10,99%	8 600	8 600 000	364 591	8 964 591	3,25%	3,24%
- BNA Plac. 300J 09-08-25 10,99%	1 000	1 000 000	40 708	1 040 708	0,38%	0,38%
- BNA Plac. 300J 19-08-25 10,99%	220	220 000	8 426	228 426	0,08%	0,08%
- BNA Plac. 300J 19-08-25 10,99%	139	139 000	5 324	144 324	0,05%	0,05%
Total en DT		68 147 000	3 144 999	71 291 999	25,85%	25,78%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Avoirs en banque	36 518	360 908	249 494
Encaissements non encore comptabilisés	(242)	(242)	(242)
Montants comptabilisés non encore décaissés	-	-	-
Sommes à régler	-	(3 934)	-
Total en DT	36 276	356 732	249 252

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 mars 2025, le ratio susvisé s'élève à 25,79%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 mars 2025	% actif
I- Liquidités	71 328 275	25,79%
- Placements à terme	71 291 999	25,78%
- Disponibilités	36 276	0,01%
II- Quasi-liquidités	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	71 328 275	
Total Actif (B)	276 565 887	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		25,79%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 mars 2025 une valeur comptable de 205 237 504 DT, soit 74,21% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Pensions livrées		
ÉTAT	66 865 084	35 158 621	-	-	-	102 023 704	36,89%
AMEN BANK	5 557 789	-	-	-	21 168 935	26 726 724	9,66%
BNA	2 087 200	-	-	24 159 647	-	26 246 847	9,49%
ATL	11 814 882	-	-	-	-	11 814 882	4,27%
STB	8 613 136	-	-	-	-	8 613 136	3,11%
BIAT	6 400 704	-	-	-	-	6 400 704	2,31%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	4 199 852	-	-	-	-	4 199 852	1,52%
UIB	3 664 328	-	-	-	-	3 664 328	1,32%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 261 909	-	-	3 261 909	1,18%
BH	2 478 504	-	-	-	-	2 478 504	0,90%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	2 188 995	-	-	2 188 995	0,79%
BTE	1 828 542	-	-	-	-	1 828 542	0,66%
ATB	1 708 840	-	-	-	-	1 708 840	0,62%
FCP PROGRÈS	-	-	1 612 247	-	-	1 612 247	0,58%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	680 145	-	-	680 145	0,25%
ATTIJARI LEASING	514 040	-	-	-	-	514 040	0,19%
CIL	426 824	-	-	-	-	426 824	0,15%
MODERN LEASING	424 304	-	-	-	-	424 304	0,15%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	216 495	-	-	216 495	0,08%
HANNIBAL LEASE	206 456	-	-	-	-	206 456	0,07%
BTK	25	-	-	-	-	25	0,00%
Total général en DT	116 790 510	35 158 621	7 959 791	24 159 647	21 168 935	205 237 504	74,21%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Intérêts à recevoir :	108	1 559	2 549
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	108	1 559	2 549
Titres de créance échus :	-	-	-
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	-	-
Total en DT	108	1 559	2 549

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	410 914	360 873	398 073
Dépositaire (BNA)	123 274	108 262	119 422
Total en DT	534 188	469 135	517 495

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Dividendes à payer	91 386	77 837	102 400
Administrateurs - Jetons de présence	44 877	44 951	36 000
Commissaire aux comptes	12 730	11 824	41 127
Conseil du Marché Financier (CMF)	23 661	20 732	23 123
Rachats	91 293	44 973	411 042
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	400
Retenues à la source à payer	-	1 180	-
Autres	11 897	6 668	5 252
Total en DT	275 844	208 165	619 344

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Capital début de période :			
- Montant en nominal	252 777 600	223 320 400	223 320 400
- Nombre de titres	2 527 776	2 233 204	2 233 204
- Nombre d'actionnaires	2 135	2 732	2 732
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	13 336 500	20 917 700	272 590 700
- Nombre de titres	133 365	209 177	2 725 907
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	(16 412 600)	(25 912 800)	(243 133 500)
- Nombre de titres	(164 126)	(259 128)	(2 431 335)
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	249 701 500	218 325 300	252 777 600
- Nombre de titres	2 497 015	2 183 253	2 527 776
- Nombre d'actionnaires	2 115	2 680	2 135
Sommes non distribuables :	116 022	104 585	1 017 412
1. Résultat non distribuable	174 229	185 452	541 174
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	109 615	185 452	505 318
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	64 614	-	35 856
- Frais de négociation de titres	-	-	-
2. Régularisation des sommes non distribuables	(58 207)	(80 867)	476 238
- Aux émissions	236 379	329 510	4 499 265
- Aux rachats	(294 586)	(410 377)	(4 023 027)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	4 441 119	3 423 626	3 423 707
Total en DT	254 258 641	221 853 511	257 218 719

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	4 373 604	3 756 460	16 263 455
Régularisation lors des souscriptions d'actions	65 635	173 546	11 835 195
Régularisation lors des rachats d'actions	(166 935)	(259 956)	(10 663 570)
Total en DT	4 272 304	3 670 050	17 435 080

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2024
	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	
Revenus des obligations :	2 159 146	2 286 141	8 996 222
• ± Variation des intérêts courus	28 591	(164 335)	(300 660)
• + Coupons d'intérêts échus	2 130 555	2 450 476	9 296 882
Revenus des BTA :	450 283	455 297	1 831 221
• ± Variation des intérêts courus	450 283	455 297	(10 003)
• + Coupons d'intérêts échus	-	-	1 841 224
Revenus des titres d'OPCVM	-	-	214 215
Total en DT	2 609 429	2 741 438	11 041 658

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2024
	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	
Revenus des certificats de dépôt :	255 420	64 751	1 301 575
• ± Variation des intérêts courus	(289 651)	(6 345)	591 742
• + Coupons d'intérêts échus	545 071	71 096	709 833
Revenus des pensions livrées :	169 674	-	-
• ± Variation des intérêts courus	169 674	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	-	-
Intérêts des comptes de dépôt	-	2 271	11 262
Total en Dinars	425 094	67 022	1 312 837

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2024
	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	
Revenus des placements en compte BNA :	1 980 171	1 514 103	6 274 413
• ± Variation des intérêts courus	1 122 410	1 412 321	1 067 768
• + Coupons d'intérêts échus	857 761	101 782	5 206 645
Total en DT	1 980 171	1 514 103	6 274 413

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2024
	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	
Rémunération du gestionnaire	410 914	360 873	1 509 329
Rémunération du dépositaire	123 274	108 262	452 798
Total en DT	534 188	469 135	1 962 127

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2024
	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	
Jetons de présence	8 877	8 951	36 000
Redevance CMF	69 061	60 651	253 669
Honoraires Commissaire aux comptes	9 616	9 697	39 000
Rémunération Président du CA	1 527	1 527	6 108
Rémunération Directeur Général	2 804	2 804	11 216
TCL	12 396	10 659	46 463
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	400
Diverses charges d'exploitation	2 621	2 679	10 470
Total en DT	106 902	96 968	403 326

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**17.1. Nature des relations avec les parties liées**

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA Capitaux	<p>En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.</p> <p>En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 8 juillet 2020.</p>
BNA Bank	<p>En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA Capitaux	BNA Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(410 914)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(123 274)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 mars 2025 comme suit :

Soldes en fin de période	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du gestionnaire à payer	(410 914)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(123 274)

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 3.947.363 dinars et une somme distribuable négative de la période allant du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Mars 2025 de 3.669 dinars.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité.

En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 36,99 % de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 63,01% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 24 avril 2025

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN
AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
ACTIF				
<hr/>				
Portefeuille-titres	3.1	2 487 397	2 195 190	2 258 837
- Actions et droits rattachés		2 487 397	2 047 721	2 258 837
- Titres OPCVM		-	147 469	-
Placements monétaires et disponibilités		1 459 966	849 743	490 168
-Placements à terme	3.2	1 458 685	848 964	489 180
-Disponibilités		1 281	779	988
Débiteurs divers		-	-	-
TOTAL ACTIF		3 947 363	3 044 933	2 749 005
<hr/>				
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	12 793	10 562	9 823
Autres créditeurs divers	3.4	31 075	27 467	17 650
TOTAL PASSIF		43 868	38 029	27 473
<hr/>				
ACTIF NET				
Capital		3 767 992	2 896 518	2 615 734
Capital en nominal	3.5	2 935 300	2 635 000	2 231 400
-Capital début de période		2 231 400	2 635 000	2 635 000
-Émission en nominal		861 000	-	510 200
-Rachat en nominal		(157 100)	-	(913 800)
Sommes non distribuables	3.6	832 692	261 518	384 334
Sommes distribuables		135 503	110 386	105 798
- Sommes distribuables de la période	3.7	(3 669)	(5 657)	105 778
-Sommes distribuables de l'exercice clos		139 165	116 019	(4)
-Report à nouveau		7	24	24
ACTIF NET		3 903 495	3 006 904	2 721 532
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 947 363	3 044 933	2 749 005

ETAT DE RESULTAT
AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	4.1	-	-	150 560
- Dividendes des actions		-	-	150 560
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	24 651	18 230	55 285
Total des revenus des placements		<u>24 651</u>	<u>18 230</u>	<u>205 845</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(12 793)	(10 562)	(40 320)
Revenus nets des placements		<u>11 858</u>	<u>7 668</u>	<u>165 525</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(14 742)	(13 325)	(53 697)
Résultat d'exploitation	-	<u>(2 884)</u>	<u>(5 657)</u>	<u>111 828</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(785)	-	(6 050)
Sommes distribuables de la période		<u>(3 669)</u>	<u>(5 657)</u>	<u>105 778</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		785	-	6 050
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		287 055	119 599	224 571
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		26 512	(57 744)	13 465
Frais de négociation de titres		(387)	(723)	(2 475)
Résultat non distribuable		<u>313 180</u>	<u>61 132</u>	<u>235 561</u>
Résultat net de la période		<u>310 296</u>	<u>55 475</u>	<u>347 389</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	310 296	55 475	347 389
Résultat d'exploitation	(2 884)	(5 657)	111 828
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	287 055	119 599	224 571
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	26 512	(57 744)	13 465
Frais de négociation de titres	(387)	(723)	(2 475)
Distribution de dividendes	-	-	(116 019)
Transactions sur le capital	871 667	-	(461 268)
Souscriptions :	1 075 574	-	579 715
- Capital	861 000	-	510 200
- Régularisation des sommes non distribuables	174 348	-	61 802
- Régularisation des sommes distribuables	40 226	-	7 713
Rachats :	(203 907)	-	(1 040 983)
- Capital	(157 100)	-	(913 800)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 170)	-	(113 416)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 637)	-	(13 767)
Variation de l'actif net	1 181 963	55 475	(229 898)
Actif net			
En début de période	2 721 532	2 951 430	2 951 430
En fin de période	3 903 495	3 006 904	2 721 532
Nombre d'actions			
En début de période	22 314	26 350	26 350
En fin de période	29 353	26 350	22 314
Valeur liquidative			
En début de période	121,965	112,008	112,008
En fin de période	132,984	114,114	121,965
Taux de rendement	9,03%	1,88%	12,82%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			1 670 836	2 487 388	63,72%	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	71 890	1,84%	0,018%
ATL	TN0004700100	50 000	142 359	229 450	5,88%	0,200%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	295 396	7,57%	0,010%
BIAT	TN0001800457	2 425	202 286	239 289	6,13%	0,006%
BNA	TN0003100609	10 000	102 409	89 690	2,30%	0,028%
CITYCARS	TN0007550015	5 000	59 300	79 095	2,03%	0,037%
DELICE HOLDING	TN0007670011	6 000	87 000	130 302	3,34%	0,023%
ONETECHHOLDIN G(AA)	TN0007530017	10 000	59 083	88 420	2,27%	0,028%
SAH	TN0007610017	5 000	42 447	59 445	1,52%	0,012%
SFBT	TN0001100254	6 333	52 983	75 996	1,95%	0,002%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	269 220	6,90%	0,389%
SOTUMAG	TN0006580013	37 000	114 700	229 400	5,88%	0,308%
SOTUVER	TN0006560015	4 000	50 768	56 804	1,46%	0,017%
SPDIT	TN0001400704	10 000	82 500	129 940	3,33%	0,036%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	199 539	5,11%	0,900%
TELNET HOLDING	TN0007440019	730	4 497	5 462	0,14%	0,007%
TPR	TN0007270010	30 000	122 162	238 050	6,10%	0,067%
Droits :			3	9	0,00%	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	0,00%	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	0,00%	-
Total en Dinars			1 670 839	2 487 397	63,72%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2025	% de L'actif net
Compte Placement BNA	1 418 000	40 685	1 458 685	37,37%
Total en Dinars	1 418 000	40 685	1 458 685	37,37%

Les placements se détaillent comme suit :

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2025
Placement BNA 100J 25 06 25 9.99%	25/06/2025	80 000	80 245
Placement BNA 100J 26 04 25 9.99%	26/04/2025	821 000	834 303
Placement BNA 100J 30 05 25 9.99%	30/05/2025	58 000	58 508
Placement BNA 300J 07 06 25 10.98%	07/06/2025	190 000	200 608

Placement BNA 300J 15 07 25 10.99%	15/07/2025	60 000	62 804
Placement BNA 300J 16 04 25 10.97%	16/04/2025	137 000	146 355
Placement BNA 300J 23 04 25 10.97%	23/04/2025	27 000	28 798
Placement BNA 300J 26 04 25 10.97%	26/04/2025	5 000	5 329
Placement BNA 300J 29 07 25 10.99%	29/07/2025	40 000	41 735
Total en Dinars		1 418 000	1 458 685

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	12 500	10 266	9 523
Dépositaire (BNA)	293	296	300
Total en Dinars	12 793	10 562	9 823

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
Jetons de présence	4 115	4 115	121
Commissaire aux comptes	10 722	10 728	8 000
Conseil du Marché Financier (CMF)	332	254	234
Autres (*)	15 906	12 370	9 295
Total en Dinars	31 075	27 467	17 650

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 231 400	2 635 000	2 635 000
-Nombre de titres	22 314	26 350	26 350
-Nombre d'actionnaires	121	119	119
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	861 000	-	510 200
-Nombre de titres	8 610	-	5 102
-Nombre D'Actionnaires Entrant	3	-	4
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(157 100)	-	(913 800)

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
-Nombre de titres	(1 571)	-	(9 138)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	-	-	(2)
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 935 300	2 635 000	2 231 400
-Nombre de titres	29 353	26 350	22 314
-Nombre d'actionnaires	124	119	121

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
Sommes non distribuables de la période	448 358	61 132	183 947
Résultat non distribuable de la période	313 180	61 132	235 561
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	287 055	119 599	224 571
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	26 512	(57 744)	13 465
Frais de négociation de titres	(387)	(723)	(2 475)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	174 348	-	61 802
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(39 170)	-	(113 416)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	384 334	200 387	200 387
Total en Dinars	832 692	261 518	384 334

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 Mars 2025	31 Mars 2024	31 Décembre 2024
Résultat d'exploitation	(2 884)	(5 657)	111 828
Régularisation lors des souscriptions d'actions	(973)	-	7 708
Régularisation lors des rachats d'actions	188	-	(13 758)
Total en Dinars	(3 669)	(5 657)	105 778

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes des actions	-	-	150 560
Revenus des titres OPCVM	-	-	-
Total en Dinars	-	-	150 560

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du compte placement à terme BNA	24 610	18 190	55 104
Revenus du compte bancaire BNA	41	40	181
Total en Dinars	24 651	18 230	55 285

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Gestionnaire	12 500	10 266	39 130
Rémunération du Dépositaire	293	296	1 190
Total en Dinars	12 793	10 562	40 320

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Primes, indemnités et frais AGO	7 027	6 216	25 000
Jetons de présence	3 995	4 039	16 245
Redevance CMF	893	733	2 794
Honoraires du commissaire aux comptes	2 722	2 248	9 040
Autres (TCL et autres frais)	105	89	618
Total en Dinars	14 742	13 325	53 697

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.